L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No. 73. — NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 16 MARS 1866. — Entre les rues Bienville et Conti.

NOUVELLE-ORLEANS
VENDREDI MATIN, 16 MARS.

Pour la liste des arrivages et des départs, celle des importations, exportations et consignations, et ce qui concerne le mouvement du port en général, voir la partie anglaise.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails et l'heure, voir aux annonces.

Par Montgomery & Bro—au No 74 de la rue Carondelet, [illegible], voitures, &c.; au No 33 de la rue de Canal, marchandises sèches, habillements, lingerie, chaussures, comestibles, &c., aux Nos 213 et 215 de la rue Gravier, chevaux, mulets, buggies, &c.

Par Bernard Turpin—au No 37 de la rue Vieille Levée, riz.

Par J. P. Belcoste—au No 32 de la rue Gravier, farine, mais [illegible] avariés.

Par Hallauer & Marks—au No 38 de la rue Chartres, marchandises sèches et habillements.

Par Vincent & Co—au No 16 de la rue de Chartres, bottes, souliers et brodequins.

Par D. B. Murphy—sur la Levée, au pied de la rue Bienville, [illegible] au No 37 de la rue Poydras, jambons.

Par E. Turpin—à son magasin d'encan, [illegible], whisky, [illegible], fruits à l'eau-de-vie, absynthe, poivre, &c.

Par S. Guibault—à sa salle d'encan, un lot de meubles.

Par Beard & Coppée—à leur salle d'encan, 21 rue Royale, des livres de loi, anglais et français; liqueurs, comestibles, absynthe, whisky, &c.

Par Mallafond, constable, rue St. Pierre entre Bourbon et Dauphine, un lot de meubles.

Etat de choses dans les Paroisses.

D'après des renseignements qui nous sont parvenus de quelques points de l'Etat, il paraît que les paroisses riveraines du fleuve ont beaucoup moins à se féliciter de l'ordre nouveau que les paroisses situées au nord de la Rivière Rouge. Dans cette dernière section, la plus éloignée de la Nouvelle-Orléans, les planteurs auraient été assez heureux pour obtenir quelques travailleurs [illegible]. Ils ne pourront certes pas exploiter la même quantité de terres qu'autrefois, mais ils feront en beaucoup d'endroits des récoltes partielles, et toutefois les travailleurs actuellement engagés ne renoncent pas à l'exécution de leurs contrats, comme ils l'ont fait trop souvent jusqu'ici. Néanmoins, cette perspective de récoltes partielles n'est pas générale, même dans les régions éloignées de la ville, et l'on cite plus d'une habitation où tout travail a cessé soit parce que les travailleurs ont déserté les unes après les autres, soit parce que les exploitants eux-mêmes, à court de ressources, se sont vus forcés d'abandonner les travaux entrepris. Ces exploitants sont généralement obligés, pour conserver les travailleurs, de leur donner chaque mois en argent une partie de leurs gages, et cette nécessité, jointe au prix élevé des vivres, a épuisé les faibles moyens de plusieurs planteurs ou d'entrepreneurs de culture, qui ont perdu ainsi tous leurs déboursés antérieurs. Mais ils ne sont pas tous réduits à cette déplorable extrémité, et beaucoup, nous assure-t-on, pourront se soutenir jusqu'à la récolte prochaine.

Il n'en est pas ainsi sur les bords du fleuve. Là le travail est rare, difficile, presque impossible à trouver. Les habitations y sont en friche, et on n'en compte pas une sur dix qui soit exploitée. Cet état de choses se fait remarquer dans la paroisse St-Jean-Baptiste, surtout dans la paroisse St-Charles où l'on n'a pas même l'occasion de signaler la vue sur de riches savanes, car les savanes sont désertes et les animaux en ont disparu presque totalement. Autrefois beaucoup de fermes dans les environs de la ville étaient établies en jachère pour une double raison fort appréciée: d'abord pour en retirer un gros revenu de location en y recevant les nombreux troupeaux d'animaux venant de Nord-Ouest et destinés à la consommation des habitants de la basse vallée et à l'approvisionnement des navires, approvisionnement si considérable il y a quelques années; ensuite pour renouveler la fertilité de ces terres par l'action même des engrais que ces animaux rendus y répandaient.

Aujourd'hui, ces grands troupeaux de boeufs et de moutons ne se voient plus, et les bestiaux [illegible] qu'ils auraient pu avoir sont pour la plupart traversés par les mulets ou des chevaux de labourage. Tout ce bétail vient des animaux de travail ou disparu et nul planteur n'oserait aventurer de nouveaux capitaux pour repeupler des campagnes incessamment exposées aux incursions des plus insaisissables voleurs qui aient jamais désolé le pays. Non seulement les pâturages sont vidés ainsi par des maraudeurs faisant main-basse sur tous les animaux qu'ils y trouvent, mais les compagnies des habitations ne sont pas à l'abri de leurs [illegible]. Ils viennent voler des animaux jusque dans les écuries, souvent même ils emportent les harnais, et il est à craindre que bientôt ils ne prennent chevaux, voitures, charrues et charrettes.

Ce qu'il y a de plus étrange, c'est que les animaux enlevés ne peuvent jamais être retrouvés, et par conséquent tous ceux qui disparaissent d'une habitation sont perdus à jamais. En ce moment, c'est la guerre aux mulets qui est déclarée, et bientôt on n'en trouvera plus un seul dans la paroisse St-Charles. Il est clair que les gens qui volent les animaux volent aussi les récoltes, surtout les récoltes alimentaires, et toute culture de maïs, de pommes-de-terre ou de patates devient par cela par conséquent interdite à quelque distance des maisons d'habitation.

Tel est l'état de choses signalé dans la plupart des paroisses sur le fleuve. Les travailleurs y font complètement défaut et le petit nombre qui s'y trouve est celui qui pourrait être disposé à servir à l'exploitation rurale, est détourné par les entreprises de levées qui peuvent leur offrir des gages fort au-dessus des ressources pécuniaires des planteurs.

A notre défaut de main-d'oeuvre il est impossible en ce moment de suppléer, mais on pourrait du moins veiller à la sécurité des campagnes en protégeant le cheptel du planteur. Si on peut lui procurer des travailleurs qu'il ne saurait trouver ailleurs, ses bétail et ses animaux de labourage, si on peut la nuit défendre son domaine contre [illegible] ou autrement [illegible], on peut affirmer que [illegible] nous ne voyons pas la différence qui existerait encore entre la situation de ces paroisses et celle des campagnes d'Hayti et de la Jamaïque où la sauvage nature reprend sur partage.

Il est probable que tous ces vols se commettent par des nègres marrons d'autrefois, accompagnés de tous les nègres vagabonds dont l'émancipation a enrichi l'Etat. Si les habitants grossiraient alors légèrement à les poursuivre et à les saisir, l'autorité supérieure, qui leur a promis tant de fois le travail libre à la place du travail forcé, ne devrait-elle pas au moins leur prêter assistance contre le pillage et le vol?

LA LOI DES HUIT HEURES DE TRAVAIL.

Nous trouvons, sous ce titre, dans le *Courrier* de San Francisco du 10 février un excellent article sur la question que nous avons traitée hier. Comme le sénat de la Louisiane vient d'être saisi d'un projet de loi analogue, nous croyons utile de reproduire les principaux arguments invoqués par notre confrère et qui viennent à l'appui des idées exprimées par nous:

Le mouvement des classes ouvrières de l'Etat, tendant à faire réduire légalement à huit heures la journée de travail, a rencontré, comme on le sait, de nombreux adhérents parmi les artisans de la Californie. A San Francisco, à Sacramento, à Marysville et dans les principales villes de l'Etat, des meetings dans le sens de ce mouvement ont eu lieu, et de nombreuses pétitions sollicitant le vote d'une loi devant lui donner une sanction légale ont été présentées à la Législature. La commission chargée de l'examen de ces pétitions a fait un rapport favorable, et la Chambre des Représentants de l'Etat vient de voter une loi qui consacre la réforme réclamée.

Nous n'avons pas sous les yeux le texte de cette loi; nous n'en connaissons que l'esprit; mais cela suffit pour nous conduire à supposer qu'elle n'obtiendra ni le vote du Sénat, ni l'approbation du gouverneur.

Nous admettons que les pétitionnaires, en provoquant la diminution d'un cinquième du temps de leur journée de travail, ont eu principalement en vue de procurer de l'occupation à un cinquième en plus d'ouvriers aujourd'hui sans ouvrage; mais doivent-ils croire que les patrons consentiront à payer le même prix pour huit heures qu'ils ne paient aujourd'hui pour dix heures de travail, ou, en d'autres termes, qu'ils seraient disposés à augmenter le prix de la main d'oeuvre d'un cinquième?

La conséquence qui épuise, ici déjà, comme dans les vieux pays, le pas d'industrie que nous avons, aussi cette supposition.

Il en résultera donc une diminution d'un cinquième dans le salaire des ouvriers en général.

Mais admettons, si vous voulez, que la diminution n'ait pas lieu, et que les patrons consentent de fait de faire supporter aux consommateurs l'augmentation que leur imposent les ouvriers. De voit-on pas qu'immédiatement les loyers, les denrées et tous les objets de première nécessité subiront une augmentation dans la même proportion.

Le *Courrier*, après avoir démontré l'impossibilité de faire exécuter loyalement la loi, conclut ainsi:

Donc, le mouvement actuel n'apparaît que comme une immense grève à laquelle l'Etat est appelé à donner sa sanction. Là est l'abus. Nous ne contestons pas aux ouvriers le droit de fixer les conditions de leur travail et de chercher à se rendre aussi avantageuses que possible; mais nous contestons la légitimité de l'intervention de l'Etat. La journée de dix heures [illegible] établie par une loi; c'est tout simplement un usage que le temps a consacré. Si la journée de huit heures doit prévaloir, elle doit s'établir de même et ne pas en [illegible]. En thèse générale, nous [illegible] l'intervention de l'Etat dans [illegible] entre les maîtres et les employés. Il [illegible] qu'une seule exception: celle [illegible] des enfants. L'Etat a le [illegible] les mineurs contre l'avidité de [illegible] travailler. Mais lorsqu'il s'agit [illegible] des citoyens majeurs, [illegible] de droits égaux, l'intervention [illegible], partie en faveur [illegible], mais pareil, par [illegible] et est par [illegible] précédent.

LEGISLATURE.

SENAT, 15 mars.

M. Kenner demande que le bill amendant la constitution soit soumis au peuple à la prochaine élection. Le premier amendement proposé sur la nomination et les termes d'office des juges est adopté par 23 voix contre 6.

L'autre amendement est celui qui ratifie les actes passés dans l'intervalle de l'acte de sécession à l'adoption de la constitution actuelle, s'ils ne sont pas contraires à la constitution des Etats-Unis ou à celle de cet Etat et qui ne sont pas nuls pour aucune autre cause légale. Adopté et envoyé à la chambre.

M. Taylor présente une résolution pour consacrer samedi prochain à la considération des bills d'intérêt local ou privé.

Sur motion de M. Munday, deux membres sont ajoutés au comité auquel a été référée la question de la mise à bail du chemin de fer des Opelousas. Ces membres sont: C. Fallows et Stille. Lapeyre.

M. Duvigneaud présente une résolution pour accorder la salle du sénat aux soeurs de la Sainte-Croix qui ont l'intention d'y tenir une foire.

M. Saragan présente un acte qui fixe à 5 p. c. la rémunération des collecteurs de licences d'Etat. Référé au comité de finance.

M. Gordon présente un acte pour limiter les pouvoirs de taxation exercés par les corporations municipales. Référé.

Après diverses autres affaires dépourvues d'intérêt, le sénat se retire en séance secrète et s'ajourne.

CHAMBRE DES REPRESENTANTS.

Sur motion de M. McEnery, il est résolu que les sénateurs et représentants de la Louisiane au congrès des Etats-Unis sont requis d'empêcher, si cela est possible, le succès d'une requête de certains membres du barreau de l'Etat de la Louisiane qui demandent l'abolition de la Cour de District des Etats-Unis pour le District Ouest de la Louisiane.

La résolution de M. Frerot, relative à la construction d'une université pour l'Etat, est adoptée.

Une résolution de M Lebranche pour abréger les discours à la chambre et dans les comités, de manière à ce que chaque membre ne parle qu'une fois sur chaque question et pas plus de cinq minutes chaque fois, est déposée sur la table.

Bills présentés:

Par M. de la Barre, un acte pour le secours de ceux qui ont payé ou qui doivent des taxes à la compagnie de desséchement de la Nouvelle-Orléans. Référé à un comité de 9 membres pris dans la délégation de la ville.

Par M. Scanlan, acte pour pourvoir à la collection des licences dans la ville de la Nlle-Orléans. Référé au comité de finance.

Par M. Duralde, un acte pour pourvoir au payement des intérêts des bons de l'Etat de la Louisiane. Référé au comité de finance.

Par M. Williamson, acte relatif au commerce des passes du Mississipi. Référé au comité du commerce et des manufactures.

Une communication du gouverneur informe la chambre qu'il a signé les bills suivants:

Un acte étendant les limites de la corporation de Donaldsonville; l'acte sur les vesces et recettes brutes; et divers autres bills de peu d'importance.

Sur motion de M. McWalker, la chambre se forme en comité général pour considérer le bill du timbre. Après avoir amendé le bill, le comité se lève et fait un rapport favorable.

Sur motion de M. Eldridge le bill est amendé de manière à ce que le droit de timbre sur toutes les ventes d'immeubles soit seulement de 1/4 de 1 p. 0/0, sur le montant des dites ventes au lieu de 1/2 de 1 p. 0/0. La chambre ordonne que le bill soit grossoyé.

SEANCE DU SOIR.

La chambre est appelée à l'ordre par l'honorable J. B. Elam, président intérimaire.

Sur motion, le bill du sénat pour établir un district d'amélioration intérieure; pour pourvoir à l'élection de commissaires et autres officiers; et pour autoriser la levée de taxes pour travaux d'amélioration a été discuté par la chambre formée en comité général.

Les deux premières sections ayant été amendées, le comité se lève et rapporte cette décision n'a bien faute de quorum.

Le rapport est reçu et l'appel étant fait, les membres se trouvent en nombre pour délibérer.

La discussion du bill est reprise et une suspension du règlement qui requiert que la chambre se forme en comité général.

A 10 heures et demie du soir la chambre s'ajourne.

RELATIONS INDUSTRIELLES.

Les architectes, les constructeurs et les entrepreneurs de tout genre de travaux, ont tenu hier à midi un autre meeting, dans la salle Lyceum, sous la présidence de M. Murray. Le comité nommé dans l'assemblée précédente pour rédiger des résolutions énonçant et expliquant le but et l'objet du meeting, lui a soumis un rapport qui a été adopté à l'unanimité et contenant une série de résolutions qui ont été publiés par 67 contre 6. Ces résolutions, fondées sur les principes vrais de l'économie politique, déclarent que 10 heures doivent, comme par le passé, constituer la journée de travail; qu'il est contraire de légiférer sur le travail que sur le capital, et que, toutes les fois qu'une législation semblable est produite, elle a été surtout préjudiciable et nuisible aux classes travailleuses qu'elle avait la prétention de protéger et favoriser. Ces résolutions nous ont été adressées hier à une heure trop avancée de la soirée pour que nous puissions les traduire et les insérer dans notre numéro d'aujourd'hui, mais elles paraîtront très certainement dans notre numéro de demain.

CHRONIQUE LOCALE.

VERDICT DU JURI D'ENQUETE SUR LE MEURTRE DE GRUBER.—Voici le résumé de ce verdict:

Une enquête a été faite par moi, Dr. Y. Yeiser, coroner de la paroisse d'Orléans, le 9 mars 1866, en vue du corps de John F. Gruber, natif de Prusse, âgé d'environ 41 ans. Les jurés dont les noms suivent, ayant été dûment assermentés et chargés de rechercher, au nom de l'Etat de la Louisiane, quand, où et de quelle manière le dit John F. Gruber est mort, déclarent que le dit John F. Gruber est mort d'une blessure faite par un coup de pistolet reçue dans le côté droit de l'abdomen. La balle ou balles d'environ de 40 de [illegible] a été trouvé dans la cavité de l'abdomen. La mort a été causée par une hémorragie intérieure, résultat de la blessure. Les jurés déclarent, en outre, autant qu'ils ont pu le vérifier, que la dite blessure a été faite avec un pistolet ou instrument tranchant dans les mains d'un nommé Michael McGloughlin, dans la maison 101 de la rue St-Charles, connue sous le nom de Salon de Siam, entre 9 et 11 heures du soir, le 9 mars 1866, blessure dont le dit John F. Gruber, est mort le lendemain 10 mars 1866, à 10 heures du soir, dans la maison située à l'angle de la rue de la Commune et de Palais du théâtre. Ils accusent, en conséquence, le dit Michael McGloughlin d'avoir commis le crime de meurtre.

CHAS. F. DAVIN,
LOUIS SAVINI,
JAS. McGAWLEY,
JOS. W. BURKE,
SAM. W. HUME,
Membres du juri d'enquête.

McGloughlin, prévenu d'avoir commis le dit meurtre, est en prison.

NOUVELLES LIGNES TELEGRAPHIQUES.—On écrit de Washington, 7 mars:

Le secrétaire de la guerre vient de transmettre au sénat un rapport dans lequel il donne des détails sur un projet de ligne télégraphique entre la Nouvelle-Orléans et San-Francisco, et sur une autre ayant pour but de relier St-Paul (Minnesota) à Portland (Oregon) par une seconde ligne. Les compagnies qui sollicitent les deux concessions demandent que leurs travailleurs soient protégés par la force armée fédérale, et que diverses subsides leur soient accordés.

M. Stanton est d'avis que la première proposition doit être prise en considération; mais il désapprouve celle qui a trait aux subsides.

LE GOUVERNEMENT DE JUAREZ.—Il y a quelques jours, la chambre des représentants adoptait une résolution demandant des renseignements sur la durée du terme administratif de don Benito Juarez, président de la république du Mexique. M. Johnson vient de répondre par l'organe du secrétaire d'Etat, que la publication des renseignements demandés serait incompatible avec l'intérêt public.

LE COLONEL LEOPOLD L. ARMANT.

Nous lisons dans l'*Avant-Coureur* de Saint-Charles:

MM. Agricol Armant et John-Valcour Armant sont partis la semaine dernière pour aller chercher les restes du colonel Léopold L. Armant, qui avaient été provisoirement inhumés au cimetière de Mansfield.

La vie de Léopold Armant a été courte, mais noblement remplie, et la mémoire de ce brave enfant de la Louisiane vivra longtemps dans le coeur de ses concitoyens. Il débutait en 1860 à la législature d'Etat comme représentant de la paroisse St-Jacques. Dans les débats publics qui précédèrent la révolution, il prit part de bonne heure au mouvement et fut dans les localités le chef du parti démocrate. On se souvient d'un tournoi oratoire auquel il invita Abélard Roman. Les deux patriotes soutinrent avec autant d'énergie que de talent les deux thèses de la sécession et du maintien de l'Union; mais ils devaient bientôt répondre à l'appel de leur pays et se retrouver ensemble sur les champs de bataille. Nous rappellerons brièvement ses états de service du treizième colonel du 18e de la Louisiane. Le régiment avait été commandé d'abord les colonels Mouton et Roman. Caporal au service de l'Etat, au camp Lewis, le 3e lieutenant au second départ de ce régiment, le 5 octobre 1861, à l'arsenal de St-Jacques. 1er lieutenant le 3 octobre de la même année, au camp Roman; major, après la bataille de Shiloh, lors de la réorganisation de l'armée, à Corinthe, Mississipi; colonel, le 1er octobre 1862, à Pollard, Alabama; nommé en qualité de brigadier à la bataille de Texana, bayou Lafourche, le 26 novembre de la même année, et commandant ce jour-là le 18e, le Crescent et le bataillon Clarkson, Léopold Armant, atteint de deux balles, l'une à la poitrine, l'autre à la jambe, a succombé le 8 avril 1864 à la bataille de Mansfield.

M. Agricol Armant, qui accomplit la pieuse mission de rendre au sol natal la dépouille mortelle de son aîné, a lui-même fait la guerre dans une des batteries du Washington, sous les ordres de Bragg, de Johnston et de Hood, et a été blessé à la jambe dans l'Etat du Tennessee. Il s'était échappé à l'âge de 17 ans du collège Jefferson, très certainement après sur les traces de son frère. Quant à M. John-Valery Armant, plus âgé, mais non moins dévoué, il a bravé les fatigues et les périls de la guerre avec une intrépidité qui était [illegible] parmi [illegible] anciens compagnons d'armes.

LA FOURNITURE DES TABACS FRANÇAIS.—Nous appelons l'attention du commerce sur l'annonce que M. le Consul de France publie dans nos colonnes relativement à la fourniture des tabacs pour la Régie française.

HAVANE ET MEXIQUE.

Par l'arrivée du steamer *Evening Star*, nous avons reçu des journaux de la Havane jusqu'au 9 courant. Dans la *Prensa* de cette date nous trouvons quelques nouvelles de Mexico jusqu'au 27 février.

M. Langlais, qui avait été envoyé de France pour diriger les affaires financières du Mexique, est mort subitement le 23 février. On attribue cette mort à une attaque de fièvre cérébrale. Il revenait de Paseo en compagnie de son médecin le docteur Schultz; en arrivant chez lui il se plaignit de malaise et quelques instants après il n'était plus.

Une lettre de Morelia du 19 février annonce que le général impérialiste Mendez était sur le point d'atteindre Regules qui avait réuni de nouvelles forces et le préfet politique de Quetaro télégraphie à la date du 24 que le 20, Mendez a remporté un succès complet sur les dissidents à Uruapan. Une lettre de Toluca du 16 février dit que 300 dissidents qui étaient à Turpan ont été complètement battus le 14 par les gardes rurales réunies à la contre-guérilla de don Jesus Gonzalez. Les dissidents ont été surpris et ont perdu 49 tués et 87 prisonniers. Une escorte de 20 impériaux qui emmenait le butin a été, à son tour, attaquée par trois à quatre cents dissidents de Gitacuarro et a été dispersée en perdant tout le butin et quelques hommes tués.

On annonçait que le commerce de Vera Cruz allait protester contre le nouveau décret relatif aux droits de douane, ou tout au moins contre son application aux marchandises qui sont déjà expédiées et qui ont été commandées en vue de l'ancien état de choses.

Autres Nouvelles du Rio Grande.

Nous avons reçu des numéros du *Courrier du Rio Grande* du 3 au 6 mars. Nous y trouvons ce qui suit:

Six Français, venant de Victoria viennent d'arriver dans notre ville. Nous tenons d'eux les quelques détails qui suivent sur l'affaire de Tantoyuquita, à laquelle ils ont assisté malgré eux:

Les impérialistes étaient au nombre d'environ deux cents et les assaillants quatre cents. Vers trois heures du matin Mendez se jeta à l'improviste sur Tantoyuquita. La garnison dormait dans la plus grande confiance et la garde était faite avec cette négligence qui se renouvelle si souvent chez les officiers.

Quelques impérialistes étaient parvenus cependant à se grouper, au moment de l'attaque, et firent une vigoureuse résistance derrière une faible barricade élevée avec des ballots de marchandises. Mais ils furent bientôt contraints de céder au nombre. Ceux qui n'avaient pas succombé dans l'attaque retraitèrent et se jetèrent dans la rivière, où presque tous trouvèrent la mort.

Leurs pertes en tués et noyés sont au-dessus de 175 hommes. Il n'y a eu par conséquent qu'environ 25 hommes qui ait échappé à cette boucherie.

Les dissidents ont perdu environ 50 hommes.

Mendez a été tué sur la barricade même, que son cheval n'avait pu franchir et sur laquelle il se trouva à califourchon ne pouvant plus ni avancer ni reculer.

Une balle frappa ce chef au front et une autre à la poitrine.

Les dissidents enrôlent tout le monde sur leur passage, sans aucune considération de nationalité. C'est ainsi que les Français arrivés ici se sont trouvés être acteurs bien involontaires de l'affaire de Tantoyuquita, dans laquelle le journal de Tampico disait qu'il se trouvait un grand nombre de déserteurs français dans l'armée dissidente. Un déserteur des Chasseurs d'Afrique est officier dans cette armée et c'est le seul déserteur français qui la possède.

Les dissidents sont dans une pénurie complète: sans solde et sans vêtements. Les soldats n'ont rien et des marchandises capturées à Tantoyuquita qui, pendant leur séjour ici, étaient évaluées à quatre cent mille piastres.

Le général Le Berné a remplacé Mendez au commandement. Mais après la mort de celui-ci les rangs des libéraux se sont considérablement éclaircis par la désertion.

Les voyageurs font un triste tableau de la condition des habitants de l'intérieur qui sont sans cesse victimes des déprédations des bandes armées.

THEATRE DE L'OPERA.—Demain samedi la troupe française doit jouer le grand drame populaire en cinq actes et sept tableaux, *Le Courrier de Lyon*, dont le sujet est tiré du célèbre procès de Lesurques.

POUR LES ECHELLES DU LITTORAL.—Le beau vapeur à basse pression *Créole*, capitaine Chas. Walker, partira demain, 17 du courant, après l'arrivée du train de Ponchartrain de 4 heures et demie P. M., pour la baie de St. Louis et les autres points de la côte et reviendra de Pascagoula dimanche soir.—Voyez l'annonce.

TUYERES BREVETEES DE BERRY.—Nous appelons l'attention des maîtres de forge et des propriétaires d'usines et de fonderies, sur l'annonce relative aux Tuyères de Berry, au moyen desquelles on opère, grâce à une égale répartition de chaleur, une économie notable de temps, de travail et de combustible. Les certificats livrés par les chefs d'ateliers des grandes usines de la Nouvelle-Orléans ne laissent aucun doute à ce sujet.

SAVON DE PYLE.—C'est le meilleur savon qui ait encore été mis en usage. Il est dur et pur, il ressemble au savon français et se conserve facilement. Il est également bon pour le blanchissage et la toilette. Une livre de ce savon fait aisément trois gallons de bon savon mou par une simple dissolution dans l'eau. La poudre blanc de Pyle est aussi le meilleur bleu qu'on puisse employer.

Ces deux articles, sortis des manufactures de James Pyle à New York, se vendent ici par commission chez A. D. GRIEFF, au Nos 48 et 50 de la rue Vieille-Levée.

FRANCE.

Correspondance du *Courrier des Etats-Unis*.

Paris, 16 février.

L'adresse a été votée hier au Sénat, à l'unanimité. La discussion a été ouverte par un discours du marquis de Boissy. Cet honorable et original sénateur sait allier les idées les plus disparates, les opinions les plus radicalement opposées; ainsi M. de Boissy est à la fois pour le pouvoir temporel et la liberté, pour le gouvernement parlementaire et pour les Bourbons de Naples, pour la paix universelle et pour la guerre avec l'Angleterre; il veut modifier de façon libérale la constitution française, et demande la suppression des Etats qui jouissent d'institutions libérales, notamment la Belgique, dont il réclame l'annexion à la France. M. de Boissy a pourtant des partisans, — outre lui-même. Mon étonnement, c'est qu'il n'en recrute pas davantage; car il y a à prendre pour toutes les opinions dans ces étranges discours.

Je ne crois pas m'avancer beaucoup en disant que le manifeste excentrique du marquis de Boissy a provoqué dans les hautes sphères gouvernementales le plus vif mécontentement. M. Rouher a notamment protesté de la façon la plus énergique contre les termes dont le marquis de Boissy s'est servi en parlant du prince Napoléon.

On a beaucoup remarqué, le lendemain, un discours du maréchal Forey sur la question mexicaine. On a voulu y voir un reflet des dispositions d'une très haute volonté, que l'on sait beaucoup plus persistante peut-être que les conseillers de la couronne, dans l'idée d'affermir le nouvel empire mexicain, même au prix de nouveaux sacrifices. Il n'y a là qu'une conjecture peut-être mal fondée, que démentent d'ailleurs le langage tenu par le ministre d'Etat au nom du gouvernement en réponse à l'honorable maréchal; mais cette seule hypothèse a suffi pour décontenancer ceux qui demandaient le rappel à tout prix, même au prix d'une humiliation, et pour réjouir les partisans de l'idée mexicaine. Il faut bien avouer que tout ce que le maréchal Forey a dit est vrai, strictement vrai, et je regrette pour ma part que M. Rouher n'ait pas laissé le sénat sur ce discours.

Ensuite est venue la question romaine, avec des discours ultramontains du comte Ségur d'Aguesseau et du général Gémeau, et une harangue fort modérée et fort sage de M. Bonjean. Mais la question romaine ne passionne plus les esprits. La dernière séance a été plus intéressante. Un discours de M. de Persigny, un de M. Rouland, un de M. Rouher, voilà ce qui défrayer l'intérêt. On peut dépeindre M. le duc de Persigny comme le chef de ce que j'appellerais la réaction impériale. Son discours affiche une doctrine d'absolutisme à laquelle personne ne se ralliera, et les exemples que l'honorable sénateur a cherchés en Angleterre s'appliqueraient mieux à la France, si l'Angleterre vivait sous le suffrage universel ou s'il les avait puisés dans d'autres pays non moins libéraux qu'elle, tels que la Hollande, la Belgique ou la Prusse. L'honorable M. Rouher a fait justice des reproches immérités adressés à M. Baroche par M. de Persigny. Quant à M. Rouland, son discours n'a pas exposé une doctrine moins absolue que celle qu'a soutenue le duc de Persigny. Tout cela, au point de vue politique, et M. Rouher n'a eu ni grand peine, ni grand mérite à être plus neuf et plus libéral que ces deux éminents contradicteurs. M. le marquis de Boissy a présenté quelques observations dont on aurait pu faire profit, s'il les avait présentées sous une forme plus convenable, et moins décousue. Quant à M. Bonjean, il a eu le mérite de provoquer des explications qui rassureront la presse sur la partie de la note officielle du 1er février, relative aux comptes-rendus. Les journaux peuvent discuter les débats, mais non dénaturer les discours prononcés en tronquant ou changeant le compte rendu officiel.

L'empereur recevra après demain la députation du sénat chargée de lui remettre l'adresse. Maintenant que ce grand corps a achevé son oeuvre, on peut bien dire, sans vouloir entrer dans l'examen du fond des idées émises par les divers orateurs que l'ensemble de la discussion n'a pas laissé une impression satisfaisante. On l'a trouvée moins élevée que l'année dernière et trahissant chez la noble assemblée une préoccupation inquiète d'échapper à quelques-unes des questions les plus palpitantes du moment: les affaires du Mexique et la situation financière de la France, pour s'intéresser plus spécialement au sort du pouvoir temporel du saint-siége ou pour répudier toute solidarité avec les tendances de ceux qui croient à la nécessité, dans l'intérêt même de l'empire, d'une extension des libertés publiques.

On avait pensé que le projet d'adresse du corps législatif pourrait être imprimé et distribué aujourd'hui ou plus tard; mais qu'est-il arrivé? [illegible]. On s'est avisé à leur sujet et l'on a nommé une sous-commission. Cette sous-commission, dit-on, serait ensemblée sans trop s'y [illegible] de dix heures à cinq heures, et on s'est [illegible] qu'elle pourra faire son travail à la [illegible] réunie. Pour peu que [illegible] d'entre eux aient un peu l'humeur

batailleuse, il est possible que le texte de la sous-commission soit encore renvoyé à la révision. Et voilà comment il ne sera pas lu à la chambre avant lundi ou mardi. Au reste, ce ne sera pas un mal. Cela donnera le temps à la commission de connaître la réponse de l'empereur à l'adresse du sénat et lui permettra au besoin de modifier ou de maintenir la sienne.

Il y a eu hier un petit incident au corps législatif. La chambre était réunie pour voter dans ses bureaux sur une multitude de petites lois d'intérêt local et leur nommer des commissaires. Presque toute cette besogne était faite. Il ne restait plus qu'à discuter le projet relatif à un appel de 100,000 hommes sur la classe de 1866, pour le recrutement des armées de terre et de mer. La discussion était même commencée dans certains bureaux, achevée dans d'autres, lorsque tout à coup on a eu à la fois, dans huit bureaux sur neuf, quelques scrupules. On s'est demandé si la loi du recrutement n'était pas une de celles qui, aux termes du règlement, doivent être discutées en comité secret avant de l'être dans les bureaux. On a consulté le règlement et l'on s'est aperçu bien vite qu'en effet les *parties* avaient raison et qu'à la rigueur le budget lui-même devait peut-être (du moins tant que l'urgence n'a pas été prononcée par la chambre) rentrer dans la même catégorie.

On a alors arrêté les nominations à faire et annulé les nominations faites. Cela a donné lieu dans je ne sais plus quel bureau, à un jeu de mots (un *grâce*, comme disent les Espagnols) que vous me permettrez de vous citer. On allait se retirer du bureau où siège M. Travot, sans décider si la nomination qu'on venait de faire de lui comme commissaire était ou non valable. «Pardon, messieurs, s'est écrié le député de la Gironde, je vous prie, avant de partir, de vouloir bien déclarer nulle mon élection; car je ne veux pas que vous soyez au *Travot forcé*.»

Et le bureau tout entier de rire. Ceci vous prouve qu'on est gai partout.

Avant-hier le corps législatif s'était réuni en comité secret, afin de discuter sommairement le projet de loi relatif à la création d'une nouvelle caisse d'amortissement. La discussion a dû être animée, car les députés n'ont pu se réunir en séance publique qu'après trois heures et demie. Le comité secret a donc duré plus de deux heures. On me dit que M. Berryer y a prononcé un assez long discours, auquel il a été répondu par M. Vuitry, président du conseil d'Etat. Dans la séance publique qui a suivi le comité secret, le débat s'est engagé sur la question de savoir si ce projet de loi devait être renvoyé à la commission du budget ou à une commission spéciale. Le gouvernement est resté neutre, et, après quelques observations, la chambre a décidé, au scrutin, que la loi nouvelle serait examinée par la commission du budget. Cela me paraît logique, puisqu'il s'agit simplement d'une question essentiellement budgétaire. Vous savez que la loi nouvelle a pour but de créer des ressources spéciales pour l'amortissement et de les centraliser dans un établissement nouveau. Il a été très longuement parlé de ce projet. Je ne crois pas qu'il faille en reparler avant la discussion de la loi.

On se préoccupe assez sérieusement, au corps législatif, d'une question soulevée voici deux ans par l'honorable M. Belmontet. Il a rappelé l'attention du gouvernement sur un fait assez inconnu et qu'on peut résumer par cet autre fait, c'est que l'Angleterre nous doit 64 millions. Cette somme, touchée, serait d'un assez bel effet au budget pour qu'on soit empressé d'étudier la question. On a engagé avec le cabinet de Saint-James des négociations, et le résultat de tout ceci, c'est que le cabinet va demander au parlement l'autorisation de rembourser à la France la somme réclamée. Tels sont du moins les bruits que je recueille ici.

Il est de nouveau question de la construction d'un tiers parti au corps législatif. On nomme une trentaine de députés qui, dès maintenant, y seraient engagés. Je remarque dans la liste MM. d'Andelarre, Buffet, de Dalmas, Kolb-Bernard, Latour-Dumoulin, le général Lebreton, Plichon, Pouyer-Quertier. On cite aussi M. Hallez-Claparède qui, dernièrement, avait fait ses apparitions chez M. Marie.

Dans une de mes précédentes lettres, je vous donnais quelques détails sur l'attitude nouvelle que l'opposition était décidée à prendre dans la discussion de l'adresse de cette année. Concentrer les forces vives du débat sur deux ou trois amendements au lieu de les éparpiller sur les mêmes détails, tel est le système qui, comme je vous l'avais fait prévoir, paraît adopté définitivement. On m'a ainsi plus vite en besogne, on évitera les redites qui fatiguaient l'attention de la chambre et du public, et par conséquent on gagnera sur la qualité ce qui sera perdu sur la quantité.

Il paraît en outre avéré que si M. Thiers reprend en sous-oeuvre son plaidoyer pour le pouvoir temporel, le parti libéral fera une déclaration de schisme nette et précise par la voix d'un des siens. L'orateur qui semble destiné à déposer la responsabilité de la gauche est l'honorable M. Garnier-Pagès. Il a accumulé sur la question romaine des matériaux considérables et des documents d'une importance capitale. L'année passée, il en idéais persuader au dernier moment, et, dans le but de ne pas introduire des ferments de division, il renonça à prendre la parole. Mais cette année la situation politique exige des libéraux une profession de foi sans réticence.

Quand la chambre se réunira de nouveau en 1867, la convention du 15 septembre aura reçu son exécution. Qui sait des lors quels événements peuvent surgir dans l'intervalle des deux sessions? De ces événements, quels qu'ils soient, il importe que chacun n'accepte que la part qu'il doit accepter. M. Thiers se pose en souverain pontifical de la tribune. Libre à lui! Mais il faut constater, et bien constater, qu'il n'est qu'un orateur sans régiment, et que les membres de l'opposition ne sont point enrôlés sous sa bannière.

Bulletin de l'Institut. Aux dernières nouvelles, l'élection de M. Henri Martin paraissait assurée. Dix-sept voix lui sont acquises dès à présent.

—Comment! encore un historien! a dit un des *guarante* peu favorable à sa candidature. N'en comptons-nous pas déjà une douzaine?

—Henri Martin est un écrivain de talent.

—Sans doute, mais je préférerais que l'histoire tint un peu moins de place dans l'Académie et que l'Académie tînt un peu plus de place dans l'histoire.

REVUE EUROPEENNE.

FRANCE.

La commission du budget a ouvert ses importantes discussions. Plusieurs propositions intéressantes auraient été faites, dit-on, et la *Patrie* en signale une, entre autres, qui émane des trois députés les plus influents de la majorité.

«Il serait question, dit la *Patrie*, d'un grand projet financier qui, s'il se réalisait, assurerait à l'Etat d'importantes ressources, sans rien ajouter aux charges des contribuables.

»Il s'agirait d'*escompter* (ce mot donne le sens très exact de l'opération) d'escompter, disons-nous, la nue propriété des chemins de fer, qui, comme on le sait, doit faire retour à l'Etat à l'expiration des concessions, et dont les compagnies n'ont aujourd'hui que la jouissance.

»Dans cette combinaison, ce seraient les compagnies qui, en indemnisant le trésor, pourraient être amenées à racheter elles-mêmes cette nue propriété.

»Nous ne mentionnons, bien entendu, ce bruit que sous toutes réserves, et nous devons rappeler à ce sujet que l'article 1er du projet de loi relatif à l'amortissement, soumis en ce moment à l'examen de la commission du budget, affecte précisément à la caisse d'amortissement, entre les bois de l'Etat, la nue propriété des chemins de fer dont la jouissance a été concédée, et qui devra faire retour à l'Etat.»

Un assez grand nombre de députés se sont déjà fait inscrire pour parler dans la discussion de l'adresse. On cite: MM. Glais Bizoin, Latour Dumoulin, de Janzé, Mignin, Palletain, comte de Latour, Pamard, Jubineau, Darimon, Lafond ... donné. M. le comte de Latour serait le premier orateur inscrit pour parler en faveur du projet d'adresse, et M. Glais Bizoin premier orateur inscrit pour parler contre.

Au Sénat, le bruit se confirme que M. le marquis de Boissy se prépare à la lutte dans la question du Luxembourg. C'est donner à penser que les boutades humoristiques vont tomber dru comme la grêle. M. le marquis de Boissy est le discoureur terrible du Sénat. Si quelquefois il lui arrive de dire des vérités qu'on peut trouver bonnes à taire, il ne lui arrive jamais de taire les vérités bonnes à dire. C'est un des derniers excentriques d'un siècle où toutes les intelligences s'uniformisent et se mettent à l'alignement. Il fait l'école buissonnière, mais à ces buissons-là plus d'un abus s'est piqué les doigts. Il procède par lignes brisées, mais les morceaux en sont souvent bons.

GRANDE BRETAGNE.

Le lord lieutenant d'Irlande ne dissimule pas la terreur que lui inspire le fénianisme. Non seulement il demande des mesures de coercition, mais il réclame des renforts. L'ordre a été envoyé à Woolwich de diriger des trains d'artillerie sur Holyhead et de les embarquer pour l'Irlande.

Lord Woodhouse a même été jusqu'à préjuger le vote du parlement; Son Excellence aurait dû, pour la bonne règle, attendre au moins que le télégraphe lui eût appris la décision des chambres et annoncé la sanction royale; il n'en a pas été ainsi; de nombreuses arrestations ont été faites. Tout cela n'est ni bien légal, ni bien constitutionnel.

On affirme que mesdames O'Donovan Rossa, Laby et Stephens ont été arrêtées, qu'un des employés de la poste royale a été assassiné à Dublin, et qu'un certain nombre d'Irlandais américains ont quitté précipitamment la ville.

Jusqu'à présent, on compte déjà 250 arrestations, opérées non seulement contre des Américains, mais encore contre des ouvriers irlandais. Un corps de cavalerie est stationné à Nenagh.

A Dublin, les troupes sont sous les armes. McDonald que l'on croit être le *Vice Head Centre* du fénianisme, le confident de Stephens, a été incarcéré hier. Tous les prisonniers devaient être transférés à Spike Island.

On se demande si la suspension de l'*habeas corpus* sera efficace. La presse anglaise est unanime pour déclarer qu'il faut terrifier le fénianisme en Irlande; le *Morning Post* affirme que la *gangrène* a atteint toutes les classes de la société irlandaise, même les constables! Tout le monde crie au danger, et, par un de ces contrastes inexplicables, tout le monde s'accorde à dire qu'il n'y en a pas. Il est vrai d'ajouter que c'est surtout le *Times* qui donne l'exemple de ce manque de logique. Voici ce que nous trouvons dans le journal de la Cité: «La mesure de 1849 a mis fin à la trahison et prouvé l'inanité du mouvement révolutionnaire. Il y a de bonnes raisons d'espérer que la suspension de l'*acte de l'habeas corpus* produira les mêmes résultats, avec *aussi peu de danger* pour le pays. Lorsque les émissaires féniens verront qu'ils peuvent être sommairement jugés et emprisonnés, ils seront placés devant ce dilemme: ou d'abandonner leurs projets, ou d'accepter témérairement la lutte contre un gouvernement puissant.»

S'il n'y a pas de danger pour l'Angleterre, pourquoi parler de l'imminence d'un péril que le *Times* traite si dédaigneusement? Le peur aurait-elle donc égaré les esprits, ou le discours du marquis de Boissy aurait-il donné à réfléchir au gouvernement anglais? Le noble sénateur est capable de le croire.

Le *Morning Post* déclare de son côté: «Quelle que soit la puissance conférée au pouvoir exécutif, personne ne peut contester que le parlement vient d'adopter un mesure sage, et nous pouvons ajouter *complètement* envers l'Irlande, en plaçant les *libertés du peuple irlandais* à la discrétion du gouvernement.»

Nous pouvons donner le texte du nouveau serment tel qu'il a été proposé à la chambre par sir George Grey et le chancelier de l'échiquier:

«Je jure fidélité et allégeance à Sa Majesté la reine Victoria, et je la défendrai de toutes mes forces contre toutes les conspirations ou tentatives qui pourraient être faites contre son pouvoir, sa couronne et sa dignité. Que Dieu me protège.»

C'est ce qu'on appelle une réduction à l'unité.

ITALIE

Les journaux français publient une trop longue dépêche de M. Bermudez de Castro, en réponse à la lettre si ferme du général Lamarmora. L'embarras du gouvernement espagnol est visible. Il veut reconnaître l'Italie, mais il veut aussi s'associer, du moins moralement, ce qui est commode, aux protestations formulées par le saint-siége contre l'annexion des Marches et de l'Ombrie. M Bermudez de Castro hésite pendant la plus grande partie de sa dépêche; ce n'est que dans un seul paragraphe qu'il se décide à sauter le pas. «De bonne foi et animé de la plus vive sympathie, nous avons reconnu le royaume d'Italie tel qu'il se trouve aujourd'hui constitué.» Nous ne reproduisons que ce passage de la dépêche de M de Castro, sans nous occuper des autres. C'est la seule chose qu'il y eût à dire, et c'est la seule bonne chose, du reste, que le ministre espagnol ait dite.

On lit dans l'*Italie*, à propos de la séance du parlement de Florence du 17 février:

«M le général Le Marmora, répondant à l'honorable M. Ricciardi, déclare devoir rectifier ce que le préopinant a dit de la situation de l'Italie devant l'Autriche. L'existence de l'Italie n'est pas à la merci d'une ou même de plusieurs batailles perdues, supposé qu'on les perdît, ce qu'il n'y a aucune raison particulière de prévoir. Il y a quatre ou cinq ans, ajoute le général, je n'aurais pas été tranquille sur l'issue d'une guerre engagée par l'Italie seule avec l'Autriche; je n'aurais pas voulu voir cette guerre éclater. Aujourd'hui, au point où nous en sommes, l'Italie pourrait essuyer les revers militaires que toute guerre peut entraîner, mais avec la confiance de pouvoir prendre sa revanche.»

Nous ne connaissons pas encore le résultat des élections partielles qui viennent d'avoir lieu en Italie. Le télégraphe nous fait connaître quelques nouveaux résultats du dernier vote; mais la grande majorité de suffrages obtenue à Messine par la candidature de Mazzini est le fait saillant et caractéristique de cette manifestation de l'opinion publique. Cette élection paraît désormais assurée, car il n'est pas probable qu'un second tour de scrutin puisse faire tourner la roue de la fortune en faveur du concurrent que Mazzini a laissé si loin en arrière.

TURQUIE.

Les avis de Tripoli (Syrie), en date du 21 janvier, annoncent que 4,000 Turcs et Cosaques ottomans avaient attaqué, le 28 décembre dernier, un corps de 1,500 Maronites, commandé par Joseph Karam et retranché à Bouachy, à cinq lieues de Tripoli, dans la montagne. Le combat avait duré onze heures. Karam avait repoussé trois assauts, pris quatre canons et fait prisonniers plusieurs officiers, dont un colonel et un capitaine instructeur de milice d'origine française. Les Maronites voulaient tuer ce capitaine, nommé Althabé, mais Karam l'avait délivré de leurs mains et le gardait auprès de lui avec tous les égards dus à un officier français. Emile Pacha (baron Schwartzemberg), général de division au service de la Turquie, était rentré à Tripoli après avoir failli être pris aux portes de la ville. Karam avait été légèrement blessé. Daoud Pacha réunissait de nouvelles forces et envoyait des Druses.

Les derniers avis aggravent le caractère de la défaite des Turcs par les Maronites. Sur quatre mille combattants, mille ont été tués, le reste s'est, pour la plus grande partie, enfui dans la montagne. Un très petit nombre de soldats a pu rentrer dans Tripoli.

Ces nouvelles rendent peu compréhensible une dépêche de Constantinople qui prétend que Karam a fait sa soumission.

DERNIERES NOUVELLES.

L'Empereur a adressé au ministre de l'intérieur la lettre suivante:

«Palais des Tuileries, le 19 février 1866.

»Mon cher monsieur de La Valette,

»Je suis allé visiter le jardin du Luxembourg pour me rendre personnellement compte du mérite des réclamations qui m'avaient été adressées contre l'aliénation de certaines portions de ce jardin. Je me suis convaincu qu'il y avait tout avantage à ne pas prolonger la rue Férou, à laisser ainsi intacte la partie ouest de cette belle promenade publique, et à n'en détacher que des parcelles indiquées dans le plan ci-joint. Je vous prie donc de prendre les mesures nécessaires pour faire modifier dans ce sens les projets originairement arrêtés.

»Recevez l'assurance de ma sincère amitié.
»NAPOLEON.

Un décret inséré au *Moniteur*, nomme le prince impérial président d'honneur de la commission de l'Exposition universelle de 1867. Ce jeune prince accomplit sa dixième année le 16 mars prochain.

Un autre décret élève M. Boittelle à la dignité de sénateur, par un autre décret, M. Piétri, préfet du Nord, est nommé préfet de police, en remplacement de M. Boittelle.

Le *Journal de Bruxelles* publie une importante dépêche du cardinal Antonelli, exposant l'opinion du saint-siége sur l'exécution de la convention du 15 septembre et sur la position faite au gouvernement pontifical politiquement, financièrement et militairement.

Une grave nouvelle nous arrive de Berlin. Le gouvernement prussien a eu recours à un moyen décisif pour couper court aux incessantes protestations de la seconde chambre, à ses revendications sans relâche et à ses éclats toujours plus vifs. C'est M. de Bismark qui a été chargé de la besogne; il a été lire aux députés l'ordonnance de clôture la plus nette de la session. Bien que cette mesure fût dans la logique de la situation, il était permis de croire que les représentants du gouvernement prussien n'en viendraient pas là aussi vite. Leur décision n'en a été que plus vive et plus profonde. Le président, M. Grabow, a prononcé des paroles qui montrent tout ce qu'a fait naître d'appréhensions ce premier éclat. Jusqu'où M. de Bismark poussera-t-il la guerre qu'il a déclarée à la constitution et aux libertés de son pays? Ira-t-il résolument jusqu'au coup d'Etat? ou bien n'a-t-il voulu se débarrasser des soucis, même, qui lui causait l'opposition parlementaire, pour concentrer toute son attention et tous ses efforts sur la nouvelle partie qu'il vient d'engager contre l'Autriche, à propos des duchés de l'Elbe? C'est ce que nous apprendrons bientôt les événements.

Une insurrection a éclaté en Roumanie. Le prince Couza a été fait prisonnier par l'armée et contraint de signer son abdication. La législature a unanimement proclamé le comte de Flandre hospodar, à la satisfaction générale.

PAR LE TELEGRAPHE.

DEPECHES TRANSMISES A L'ABEILLE.

NOUVELLES D'EUROPE.

INCENDIE D'UN BATEAU A VAPEUR.

PERTE DE COTON.

[illegible] du bill des droits civils.

PRISE DE LA GOELETTE MATHILDA.

150 esclaves à bord.

MARCHES DU NORD ET DE L'OUEST.

Halifax, 15—Le vapeur Africa, parti de Liverpool le 3 et de Queenstown le 3, a passé ici aujourd'hui se rendant à Boston.

Les nouvelles politiques qu'il apporte n'ont rien de bien important.

Liverpool, 4—Le coton est calme mais ferme. Les ventes se sont élevées, le 3, à 10,000 balles, dont 3,000 pour l'exportation et la spéculation.

Londres, 4—Consolidés 86 1/8 à 87.—5-20 70 1/2 à 3/4.

New York, 15—Le vapeur San Jacinto, de la ligne de Savannah, a brûlé ce matin, avec 500 balles de coton qu'il avait à bord.

Washington, 15—Le sénat a donné son concours aux amendements de la chambre et a passé le bill des droits civils qui n'attend plus pour devenir loi, que la signature du président. La chambre était engagée dans la discussion du bill d'emprunt.

New York, 15—Le marché au coton était ferme à la clôture avec des ventes de 800 balles à 41 cts pour le middling.

L'or a fermé à 131 1/8.

Vicksburg, 15—Le steamer Common Wealth a passé à 12 M. allant en haut et le Kilgore à 9 P. M.

L'Indiana a passé à 8 P. M. allant en bas.

Le fleuve continue à monter. On rapporte que l'eau a débordé à Young's Point. Il a fait une forte pluie pendant les dernières 24 heures.

Louisville, 15—Le tabac est bien soutenu—Ventes 113 boucauts: farine superfine $7 25, maïs 60; avoine 42; porc $26; épaules 13 1/2; côtes 17; jambons 20 à 22.

Cincinnati, 15—Farine languissante et sans changement; blé à $1 80; maïs inactif à 40; porc $27, saindoux 18 c; coton 41.

New York, 15.—Le vapeur Moro-Castle est arrivé avec des nouvelles de la Havane jusqu'au 10 du courant.

Le vapeur Neptune avait amené la goëlette Mathilda qui a été prise avec 150 esclaves à bord.

New York 15—Les ventes de coton à l'échange pour le compte du gouvernement ont été aujourd'hui de 700 balles, de Mobile, au prix de 36 1/4 à 42 1/2. Café inactif. Sucre de Porto-Rico 12c. Porc $26 22 1/2.

Sterling 108 3/4. Les fonds du gouvernement n'ont pas changé. Actions lourdes.

Une dépêche spéciale à la «Tribune» de New York dit qu'il y a eu hier un conseil de cabinet où il a été question du renvoi de M. Clark. Le cabinet ne s'est pas occupé d'autre chose.

[Autres dépêches.]

Portland, Maine, 14 mars—Le vapeur Hibernian, parti de Liverpool le 1er mars et de Greencastle le 2, est arrivé ici.

Liverpool, 2 mars—Le coton a haussé de 3/8 à 1/2 d. Les ventes de la semaine ont été de 76,000 balles. Le marché était ferme et calme à la clôture. Middling Orléans 19 1/4 d.

Londres, 2 mars—Consolidés 86 7/8 à 87.

Cambridge, Mass, 14 mars—Jared Sparks est mort de pneumonie.

Louisville, 14—Tabac plus ferme; porc nominal à $27, épaules 14 c; côtés 17 1/2; farine superfine $7 25; maïs 60 à 60 c; avoine 46.

Cincinnati, 14—Farine sans changement; maïs 48 c; avoine 36 c; groceries inactives; coton 47; porc $25 à $26 25; saindoux 18 1/2 c.

Washington, 14—Chambre—Le bill relatif à la cour des réclamations a passé avec des amendements peu importants.

New-York, 14—McKenna, agent chilien, et S. Rogers, consul du Chili, arrêtés pour violation des lois de neutralité, ont été admis à une caution de $50,000 chacun.

Boston, 13 mars—La compagnie de Wipple File a fait faillite—Capital social: $700,000.

New York, 14—La compagnie de l'Express du Sud a payé hier $200,000 pour argent perdu sur le steamer *Carter*.

New York, 14 mars—Sucre lourd: Cuba 12 c; melasses très lourdes de $1 31 à $141; café inactif; saindoux 18 3/4; argent plus facile; sterling 108 5/8; fonds du gouvernement fermes; actions bien tenues.

Toronto, 14 mars—On dit que les autorités sont informées qu'un millier de Féniens traverseront la frontière aussitôt que le temps le permettra et qu'ils seront rejoints par leurs frères du Canada.

Les agents du gouvernement de ce côté et de la ligne tiennent les autorités canadiennes au courant des opérations des Féniens.

Il y a une grande presse pour demander de l'or aux banques dans les provinces.

Washington, 14 mars—La chambre s'est formée en comité général sur la résolution concernant l'exposition de Paris.

ATTENTION FORGERONS!

VOTRE attention est appelée sur la TUYERE PATENTEE ou CANON DE SOUFFLET, de BERRY, qui souffle par le bas et non sur le côté du feu qu'il rend plus ardent avec plus de promptitude. Il souffle au, deux et trois fois sur le même feu, répand la chaleur sur une grande surface ou la concentre sur un seul point, à volonté. Ainsi, toute la barre peut être chauffée parfaitement et d'une manière égale, sans qu'il y ait danger qu'elle brûle et ce que, lorsqu'on emploie les tuyères ordinaires, exige cinq ou six chaleurs, peut se faire à une seule. C'est une grande économie de temps, de feu et de combustible. Le feu est complètement sous le contrôle du forgeron et il ne se perd pas de combustible. Cette nouvelle tuyère n'est jamais chaude et dure indéfiniment.

Prix, selon les dimensions, $15, $20, $25.

Les ordres seront remplis par Clinton & Richards, No 84, rue Magasin, Nlle-Orléans.

Lisez les certificats suivants des hommes du métier à la Nlle Orléans.

Nlle-Orléans, 18 janvier 1866.

M. D. C. Freeman: Monsieur— Je me sers depuis deux mois dans ma forge des TUYERES PATENTEES de H. T. Berry, et je les trouve excellentes sous tous les rapports.
D. C. McCANN.

Nlle-Orléans, 6 mars 1866

M. D. E. Freeman: Quelques-unes des TUYERES de H. S. Berry sont employées depuis novembre dernier, dans quelques-unes des forges que je dirige et ou ont pleinement satisfait. Les ouvriers qui en font usage les préfèrent à toutes celles qu'ils connaissaient déjà. Je les recommande de tout coeur comme les meilleures que j'aie vues depuis quinze ans que je m'occupe de forges, elles chauffent le fer plus rapidement et plus complètement, tout en exigeant moins de combustible. Elles n'ont jamais besoin de réparation. JAS. McCABE, Chef d'atelier de la Fonderie du Sud.

Nlle-Orléans, 6 mars 1866

D. C. Freeman—J'emploie depuis novembre dernier la TUYERE PATENTEE de Berry et elle me convient sous tous les rapports. Elle permet d'économiser environ la moitié du charbon qu'exigent les tuyères ordinaires, chauffe le fer mieux et plus tôt, et ne s'engorge pas. Je la recommande volontiers aux forgerons comme la meilleure que j'aie encore vue pour des travaux légers ou lourds. WHITFIELD, Forgeron, à l'angle des rues St. Joseph et Magasin, N O.

Nlle-Orléans, 6 mars 1866

D. C. Freeman.—Mon cher monsieur,—La Tuyère patentée de Berry est employée depuis novembre dans mes ateliers, et je déclare sans hésitation que c'est la meilleure que je connaisse. Elle chauffe le fer de toute grosseur plus vite, mieux et avec moins de charbon que toute autre tuyère. En forgeant un grand essieu, les deux extrémités pouvant être facilement soudées avec un seul feu, à l'action de la tuyère, ce qui constitue une grande économie de temps, de travail et de charbon. Elle ne s'échauffe pas, et conséquemment ne brûle pas. Elle ne demande jamais aucune réparation. THOS O'CONNOR, Chef d'atelier de la Fonderie McCann, N. O.

Pour le droit de s'en servir dans les paroisses ou Louisiane, et les comtés dans le Mississipi et l'Alabama, s'adresser ou consigner, chez Clinton & Richards.
16 mars—1m D. C. FREEMAN.

CONSULAT DE FRANCE.

Direction générale des manufactures de l'Etat.

TABACS EXOTIQUES.

AVIS AU COMMERCE.

MM. les négociants qui seraient dans l'intention de concourir des tabacs exotiques pour l'approvisionnement des Manufactures impériales sont prévenus qu'il sera procédé, le MERCREDI 25 AVRIL 1866, à une heure après-midi, au Ministère des Finances, en séance publique, à l'adjudication, sur soumissions cachetées, de trois millions de kilogrammes de tabacs en feuilles de Kentucky, des récoltes de 1864 et 1865, conformes à trois types, sous les marques KA, KE et KC, et divisés en lots.

Les soumissions acceptées seront déposées sur la table du conseil, au jour indiqué et à l'ouverture de la séance, à 1 heure de l'après-midi.

M. le Ministre des finances, pour servir de base à ces adjudications, seront mis à la disposition du commerce dans les bureaux de l'Administration des tabacs, à Paris, dans ceux des Manufactures impériales de Paris, du Havre, de Marseille, de Bordeaux et à la Chancellerie des Consulats de France, à New York et à la Nouvelle-Orléans (Etats-Unis).

Les types en connaissance des livraisons devront être faites seront déposés à la Manufacture de Paris, quai d'Orsay, No. 63, à quatre heures.

Paris, le 20 février 1866
Le Directeur-général,
E. ROLLAND
Nlle-Orléans, le 15 mars 1866.
Le Consul de France, GODEAUX.
16 mars—2

Excursions.

POUR LA BAIE ST-LOUIS, PASSE CHRISTIAN, MISSISSIPPI CITY, BILOXI, OCEAN SPRINGS ET PASCAGOULA.

Départ SAMEDI, 17 du courant, à l'arrivée du convoi de 4 heures et demie de l'après-midi, du chemin de fer Pontchartrain.

Le magnifique steamer favori

CREOLE,

à basse pression, commandant Charles Walker, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Il quittera Pascagoula pour la Nlle-Orléans, dimanche, et arrivera lundi matin, à temps pour le premier convoi. Pour fret ou passage, s'adresser à LEACH & PERKINS, Au coin des rues Carondelet et Gravier.
15mars—2

POUR LA HAVANE—La goëlette américaine TALISMAN, capt. Johnson, ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour le reste du fret et passage, s'adresser à bord, ou à E. TROISOROS, 57, rue Douane.
14mars—6

POUR LA HAVANE.

La goëlette ANGELINA, de 1re classe, prend en ce moment une cargaison pour le susdit port, et peut recevoir 200 barils de fret à bas prix. Elle partira sous peu. S'adresser à T. SHAILES, Jr., Rue Gravier, No. 33.
15 mars—3f

Bureau de la Compagnie d'Assurance des Marchands, No 16, rue du Canal, Nouvelle-Orléans, 15 mars 1866.—Avis est donné qu'une élection de neuf directeurs aura lieu au bureau de cette Compagnie lundi 2 avril prochain, de 10 heures a. m. à 2 heures P. M.
15mars—15 P. FOURCHY, Secrétaire.

Sociedade Portugueza de Beneficencia.

Nova Orléans, 16 de março 1866.

ASSEMBLEA GERAL EXTRAORDINARIA.

OS membros effectivos e membros desta sociedade, se requerimento na casa da dita sociedade, DOMINGO proximo, 18 do corrente, as 4 horas em ponto, para tratar de assumtos de mayor importancia.

O Presidente recomenda a todos os membros que possa vir de sua faltar.

Por ordem do Presidente, P. M. CANTON, Secretario.
16 mars—3

Société Portugaise de Bienfaisance.

Nlle-Orléans, 16 mars 1866.

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE.

LES Officiers et les Membres de cette Société se réuniront dimanche prochain, à 4 heures précises, dans le local de la Société, Chemin du Bayou, entre St. Claude et Trémé, pour traiter des affaires de la plus haute importance.

Par ordre du Président, P. M. CANTON Jr.
16mars—3f

SOCIETE DES AMIS DE LA GAIETE.

TOUS les membres de la dite société qui désirent assister au BAL PARE ET MASQUE le 17 du courant pourront se procurer des cartes chez M. A. CORNUEL, 117, rue Royale.
16mars—3f

CIGARES DE LA HAVANE.

— EN DOUANE —

30,000 Cigares de la Havane, Media Regalia, Bravos et Cilindrados, de différentes marques, en douane, à vendre par SORNIO FRERES, rue Gravier No 77.
16 mars

AVIS.

MONSIEUR C. DUHAMEL informe le public qu'il a ouvert une maison de commission, à Paris, rue Lamartine No 20. Il se tient à la disposition des personnes qui voudront bien lui confier leurs achats, à son magasin d'optique, 46, rue de Chartres, jusqu'à la fin d'avril prochain, époque de son départ pour l'Europe.
14mars—sudtav

AVIS.

DES propositions pour remplir de coquillages la voie du chemin de fer de ville de Jefferson City, conformément au cahier des charges déposé dans les bureaux de MM. Hermann & Lécano, No 12, Passage de la Bourse, seront reçues par ces derniers.
15mars—7t

DEMANDE DE BARBIER.

UN bon ouvrier barbier trouvera de l'emploi en s'adressant à l'enseigne Barbier, [illegible] Poydras No 120.
15 mars—2

DEMANDE.

UNE femme ou une jeune fille parlant le français correctement, et voulant se rendre généralement utile, trouverait une bonne place et de bons gages en s'adressant à la boîte No 367 du Bureau de Poste.
16mars—3t

Groceries en gros et en détail.

N. QUIAZZARO et G. B. ENGELMI, rue de la Levée, No 222, entre St-Philippe et Dumaine, ont constamment en main un grand assortiment de Vins, Eaux-de-vie et Liqueurs, Huile, Vermicelli, Macaroni, et généralement tous les produits d'Italie. Aussi, un grand assortiment de Riz Créole, qu'ils vendront au plus bas prix du marché.
16mars—1m

Marchandises sèches

AU PLUS BAS PRIX DU MARCHE

POUR CAUSE DE LIQUIDATION,

Au magasin de

L. ETERNOD,

Rue de Chartres, entre Hôpital et Quartier, No 216:

AFIN de liquider mon stock de dit magasin, pour cause de formation de société et de nouveaux arrangements, j'offrirai en vente à mes clients de la ville et de la campagne, ainsi qu'à tous ceux qui voudront profiter du BON MARCHE, à partir du 13 courant jusqu'au 1er avril, un assortiment complet de marchandises, telles que:

INDIENNES bon teint à 15 cents la yarde;
COTON blanc qui valent 40 cents, à 30 cents;
BAREGE broché noir à 30 cents;
TOILES à draps 10/4, 11/4 et 12/4;
Et, une foule d'autres articles trop longs à énumérer.
L. ETERNOD.

AVIS DE SOCIETE.

LES soussignés ont formé une société, qui datera du 1er avril prochain, pour le commerce des MARCHANDISES SECHES EN GENERAL. Le magasin que tenait M. Eternod, dans la rue de Chartres, No 216, sera transporté, par la nouvelle société, au coin des rues Bourbon et Ursulines.
LOUIS ETERNOD,
MANUEL GRESSY.
Nouvelle-Orléans, 13 mars 1866.
15 mars—1 m

BULLETIN FINANCIER.

Jeudi soir, 15 mars 1866.

Le coton a trouvé beaucoup d'acheteurs et il s'est vendu près de 100,000 livres sterling. Malgré le grand nombre de traites sur place, les tireurs ont eu l'avantage. Ces transactions de change étranger ont sans doute beaucoup ébranlé le mouvement du coton.

L'or a ouvert plus ferme à cause des nouvelles publiées dans les journaux du matin, et plusieurs forts lots ont changé de mains, de bonne heure, à 128 à 128 1/4, c'est à dire à 1/4 à 1/2 de plus. Le marché a clos à 128 à 128 1/4 contre 127 1/2 à 128 hier soir. Les opérations embrassent $3000, $5000 et $8000 à 128; $5000 à 128 1/4, $87,000 (2000, 5000, 40,000 en quatre lots égaux et deux lots de 20,000) à 128 1/4, $1000 à 128 1/2, 4000 (1500 et 2600) à 129. Il s'est vendu $60,000 (10,000, 20,000 et 40,000) en checks sur New York, à 1/4 de prime, et $30,000 à 1/2—1500 piastres mexicaines se sont vendues à 127. Les courtiers ont donné 120 à 122 des petites sommes en demi piastres américaines et ont vendu à 123 à 125.

Les opérations de sterling embrassent une forte somme à 135 1/2 à 138. 1600 livres de bon clear à 136; $2500 à 136 1/4. un petit montant à 136 1/2, 30,000 à une banque à 136 1/2 à 138 et 138 3/4; 7000 (4000 et 3000) à 137, 5000 à 138; 2000 à 138 1/2 4000 à 138, 138 1/2 et 138 3/4, 5000 de banques à 139. Les bonnes traites clear étaient à 138 à 137. Il n'a pas été annoncé de ventes de traites connaissements.

La demande de francs a été moins considérable que celle du sterling. Il s'est vendu 100,000 francs (trois ou quatre sommes) en change commercial à 4.15, 600,000 (100,000, 200,000 et 300,000) No 1 à 4.12 1/2; un fort montant à 4.11 1/4 et deux ou trois traites à 4.10. Quelques petites sommes d'une signature favorite ont été prêtées à 4.07 1/2, mais les fortes sommes de No 1 ne sauraient être cotées au dessus de 4.12 1/2. Une dépêche particulière datée d'aujourd'hui, de New York, cotait le sterling à 8 1/4.

La quantité de change américain a été modérée, et, bien que les banques aient encore tiré sur New York à 1/4 d'escompte, le marché a été plus ferme. Il s'est vendu une somme ordinaire à vue, sur New York, à 3/8 d'escompte, $40,000 à 7/16, $161,000 (20,000, 10,000, et 75,000 à 1/4), une autre forte somme au même taux, $150,000 à 7/16 à 1/2 à vue, 5/8 à cinq jours de vue et 1 à dix jours, $35,000 (15,000 et 20,000) à un jour à 1/2. $30,000 à dix jours à 1 sur une somme ordinaire à trente jours à 1 1/2. Il n'y a eu, hier, aucune vente de change à vue au-dessus de 1/2 d'escompte.

100 actions de la banque du Canal se sont vendues à $54, 19 de la compagnie du Gaz à 156.50, ce qui est une hausse. 25 ditto à —— 250 de la banque de la Nlle Orléans à —— 100 du chemin de fer de Jackson à $0.50 et $30 à $0.75.—Les bons de la ville sont cotés à 90 1/4 à 91 les consolidés, et 80 à 82 1/2 les émissions en faveur de chemins de fer, suivant les coupons.

La bonne demande de billets de la banque de l'Etat s'est maintenue. Nous cotons les billets de la banque de la Louisiane à 53 à 55 et 57 à 58, ceux de la banque des Marchands à 77 à 79 et 82 à 83, ceux de la banque de l'Etat de la Louisiane à 75 à 80 et 84 à 85.

BULLETIN COMMERCIAL.

BUREAU DE L'ABEILLE,
Jeudi soir, 15 mars 1866.

COTON—Les recherches ont été nombreuses, ce matin, à l'ouverture du marché, et, les facteurs ayant montré des dispositions à faire face aux demandes, à peu près aux cotes d'hier, le mouvement a, subséquemment, acquis plus d'animation et il en est résulté des ventes s'élevant à 4500 balles, prises par quatorze courtiers, à des prix qu'on peut dire irréguliers, car plusieurs petits lots ont été achetés à des taux encore plus bas que les chiffres les moins élevés de nos cotes, tandis que d'autres lots plus forts et en même temps plus désirables ont coûté aux acheteurs des prix qui sont les mêmes que les chiffres les plus élevés de nos cotes précédentes. Par exemple, il s'est vendu du barely good middling à un prix aussi bas que 33 cts, du good ordinary à 35, du barely low middling à 30 cts et du low middling à 36 à 37 et 37 1/2, alors qu'en même temps il y a eu des acheteurs qui ont demandé à prendre du good ordinary à 35 cts et du low middling à 37 cts, mais il leur été impossible de trouver à remplir leurs ordres à ces chiffres. Dans de telles circonstances, et convaincus que le marché a été plus irrégulier qu'il ne l'était hier, nous ne pouvons nos cotes antérieures, qui sont: ordinary 32 à 34, good ordinary 35 à 36, low middling à 38, middling 41 à 43.

ETAT DU COTON.

Stock en mains le 1er sept. 1865	balles	[illegible]
Reçu aujourd'hui		5098
précédemment		586300
		592188
		675407
Expédié aujourd'hui		1118
précédemment		482555
		483673
Stock en mains à bord de navires non expédiés		191764

SUCRE ET MELASSE—Il n'est rien arrivé de la côte, hier. Ces deux articles sont rares et la demande en est fort modérée. Les ventes d'aujourd'hui se sont bornées à 35 boucauts de sucre inférieur et commun de la vieille récolte, à des conditions privées, 18 boucauts de beau, non vérifié à 13 1/4 cts la livre.

Le marché est abondamment pourvu de sucre et de mélasse de Cube, mais ces deux articles sont délaissés. La mélasse de Cube peut être cotée à 40 à 52 cts le gallon Il en a été demandé pour 40 cts, mais le stock est en grande partie tenu aux cotes de la douane et on demande des prix plus élevés. Les prix du sucre de Cube sont tout à fait nominaux, et des chiffres, même approximatifs ne seraient placés à propos dans le cas actuel.

TABAC—Les approvisionnements de tabac sont trop faibles pour permettre des transactions étendues. Il s'en est vendu quelques petits lots qui ont changé de mains à des prix qui signalent avec les cotes suivantes: low refused 7 à 9 cts, good refused 9 1/2 à 10 cts, common leaf 11 à 15, fair 16 à 17 cts, good 18 à 20 cts, fin 24 à 25 cts, choice selections 28 à 30 c la livre.

PRODUITS DE L'OUEST ET PROVISIONS—La demande de grains, de fourrage et de farine a été bonne, aujourd'hui, et le mouvement s'est opéré sur une échelle fort étendue et le marché aux provisions est extrêmement calme, car il ne s'y fait que des affaires en détail.

FARINE—Les dispositions ont paru meilleures aujourd'hui, et la demande, qui a été plus générale, a abouti à la vente de 2500 barils qui ont changé de mains comme suit: fine $7 25 à 7 75, superfine $8 25, 8 35 et 8 50, good extra à 11 50, good extra $12 25 et 12 50, extra de choix à $13 le baril.

MAIS—Le mélangé et le jaune abondent et sont en demande aux prix antérieurs, mais le blanc manque sur le marché. Aujourd'hui, il s'est vendu 6000 sacs de cet article aux prix suivants: mélangé à 75 cts, jaune à 78 cts et du prime à 79 cts le boisseau.

SON—Les prix de cet article ont baissé de 10 cts. Ventes de 2000 sacs à raison de $1 50 et $1 60 les cent livres.

AVOINE—Le marché est dépourvu de bonne avoine et il n'en reste que bien peu d'invendue au débarcadère; aussi, les prix de cet article sont-ils plus pleins qu'ils ne l'ont jamais été. Les ventes ont embrassé 3500 sacs ordinary à 52 1/2 cts, 500 de prime à 55 cts, 600 d'extra de choix à 57 et 58 cts.

FOIN—Les approvisionnements de foin sont peu de chose, mais on en attend de nouveaux envois et le marché est fort calme. Il s'en est vendu 11,000 balles d'inférieur de l'Ouest à $21 le tonneau.

PORC—Marché extrêmement calme. Pas de demandes de lots ronds et on ne pourrait en ce moment obtenir $29 50 pour un baril de mess. Ventes lentes, en détail à $30 le baril.

VIANDE VERTE—Il règne un calme extrême sur le marché aux viandes. Il ne s'y fait aucune demande. Les épaules vertes sont tenues en premières mains au prix réduit de 12 cts la livre. Les épaules se vendent en détail à raison de 14 cts et les plats côtés 15 cts.

SAINDOUX—Il n'y a pas de demandes de lots ronds et les ventes ne s'en font que par petits lots à 19 à 19 1/4 cts pour le prime en tierçons et 21 cts en barillets.

Marché aux bestiaux.

Jefferson City, 15 mars.

Arrivé, hier, 300 boeufs de l'Ouest, 22 boeufs du Texas, 36 veaux d'un an et 632 moutons.

Vendu—65 boeufs de l'Ouest, 77 boeufs du Texas, 36 veaux d'un an, 9 cochons et 4 vaches à lait.

A vendre—717 boeufs de l'Ouest, 200 boeufs du Texas, 34 cochons, 742 moutons, 17 veaux et 66 vaches à lait.

Boeufs de l'Ouest, de choix, par liv. net	— 14 à	— 15
do de 2me qualité, par liv. net	— 12 à	— 13
do de 3me qualité, par liv. net	— 9 à	— 10
Boeufs du Texas, de choix, par tête	50 — à	70 —
do 1re qualité, par liv. net	— 9 à	— 10
do 2e qualité, par tête	25 — à	50 —
do 3me qualité, par tête	25 — à	40 —
do inférieur, par tête	15 — à	20 —
Cochons de l'Ouest, par liv. gr.	— 12 à	— 13
do du pays	— 9 à	— 10
Moutons de choix, par tête	[illegible]	[illegible]
do ordinaire, par tête	[illegible]	[illegible]
Vaches à lait, de choix, par tête	[illegible]	[illegible]
Veaux, par tête	[illegible]	[illegible]
do de lait, par tête	[illegible]	[illegible]
do d'un an, par tête	[illegible]	[illegible]

THOMAS C. PAYAN,

Marchand de confections en gros et au détail,

No 73, RUE DU CANAL,

Entre Camp et Magazine,

Vient d'ajouter à son ancien stock l'assortiment le plus complet et le plus varié de

MARCHANDISES SECHES

Et offre en vente à ses nombreux amis et clients en gros seulement et AUX PLUS BAS PRIX DU MARCHE,

INDIENNES,
JACONATS,
COTONS BLANCS,
do ECRUS,
DENIMS,
STRIPES,
COUTILS A MATELAS,
COTONNADES,
BRINS ET BORINETS,
MOUSSELINES,
GRENADINES,
BAREGES,

Et tous les articles récemment achetés par lui A LA BAISSE sur les marchés du Nord, d'Angleterre, de France et d'Allemagne.

THOMAS C. PAYAN sollicite respectueusement des acheteurs une visite dans son vaste établissement avant de se décider à traiter partout ailleurs.
10 mars—1 6

Bois de charpente,

Bois de charpente.

CHENE, FRENE, NOYER, HETRE, CEDRE, CYPRE, PIN JAUNE, PEUPLIER

De toutes dimensions, venant d'être reçus et à vendre à des prix réduits.

300,000 pieds Voliches et Solives en magasin.

A vendre à bas prix, par JOS A. BROWN, Chantier de bois de charpente, au coin des rues Bienville et Levée.

CANDIDATURES.

PAUL E. LARROCHE, candidat pour Greffier de la Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans sujet à la décision de la Convention Démocratique Nationale.
15mars—1m

GEORGE W. WHITE,

Candidat pour GREFFIER de la Cinquième Cour de District, sujet à la nomination de la Convention Démocratique.
15mars—1m

Messieurs les Editeurs,

Veuillez annoncer que M. D. C. BYERLY est candidat pour la place de GREFFIER de la Troisième Cour de District, sujet à la décision de la Convention démocratique nationale.
15 mars—1m

RICHARD C. BOND.

Candidat pour GREFFIER de la QUATRIEME COUR DE DISTRICT, sujet à la nomination de la Convention démocratique.
14mars—1m

Greffier de la Troisième Cour de District.

M. CHARLES ARROYO est candidat pour la place de Greffier de la Troisième Cour de District. Il se soumettra à la décision de la Convention Démocratique Nationale.
13 mars—t. l. j.

CORONER.

Mr. L'EDITEUR,

Veuillez annoncer le Dr. Charles Delery comme candidat à la place de CORONER pour la paroisse d'Orléans. L'élection aura lieu le premier lundi de mai prochain.
11mars—

POUR CORONER.

Le Dr. JAMES BURNS sera soutenu, par ses nombreux amis, pour la place de coroner de la paroisse d'Orléans, à l'élection qui aura lieu le premier lundi de mai prochain.

POUR CORONER.

DR. F. M. ALPUENTE.

Sujet à la nomination du parti démocratique national.
15mars

Greffier de la Sixième Cour de District.

J. E. BEL sera soutenu devant la Convention Démocratique Nationale pour la place de Greffier de la Sixième Cour de District.
15mars—1m BEAUCOUP DE VOTANS.

Bureau de la Compagnie du chemin de fer Pontchartrain.

Nouvelle-Orléans, samedi 10 mars 1866

LES directeurs de la compagnie du chemin de fer Pontchartrain ont, aujourd'hui, déclaré un dividende de dix (10) pour cent sur le capital de la compagnie—lequel dividende sera payé aux actionnaires ou à leurs ayants cause, au bureau de la compagnie, à partir de samedi, 17 mars courant.
WM. J. CARTER, Secrétaire
11mars—

M. SOULE .... A. COPPENS.

SOULE & COPPENS,

A. COPPENS, Encanteur et Estimateur,
91......RUE ROYALE......91
Entre Conti et St Louis.
5mars—1m

Liquidation Positive.

A dater du premier mars prochain jusqu'au premier mai suivant, je vendrai tout le contenu de mon magasin (consistant en bijoux, montres, &c, &c.) Je demanderai pour prix la valeur de ces objets en or, et je recevrai en paiement (au pair) les billets ayant cours: de sorte que les prix se trouveront ainsi réduits de quarante pour cent.

Toutes les personnes qui m'ont remis des montres ou des bijoux, pour être réparés, sont priées de les reprendre avant le premier du mois de mai prochain.

Ceux à qui je puis devoir, ainsi que ceux qui me doivent, sont priés de passer à mon magasin, rue Royale 130, [avant le premier du mois de mai prochain], pour régler leurs comptes.
25fév—1mPP LOUIS MUH.

Magasin Crescent d'Habillements.

R. PITKIN,

13 et 15......RUE DU CAMP......13 et 15

PRINTEMPS ET ETE DE 1866.

Habillements de Printemps et d'Eté.

Il vient d'être reçu et il s'ouvre à ce magasin, pour être examiné, le plus bel assortiment de

HABILLEMENTS FAITS,

—ET—

LINGERIE POUR MESSIEURS.

Que M. Pitkin ait jamais eu le plaisir d'offrir à ses amis et au public.

Département de gros au premier

Les marchands qui visitent ou se trouvent en ville feront bien de s'adresser à ce magasin.
11mars—7

GRANDE VENTE DE BOIS DE CHARPENTE.

IL sera vendu aux chantiers de bois du gouvernement à Alger, Louisiane, MARDI, 20 mars 1866, les bois suivants:

200,000 pieds bois de chêne, assorti.
150,000 pieds voliges en pin et cypre, assorti.
100,000 pieds planches en pin et cypre, do.
100,000 pieds bois de charpente, do rebut.

La vente commencera à 10 heures du matin.

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Par ordre du Brt Colonel J.-G. CHANDLER, Quartier-maître en chef. E. J. STRANG, Brt Lt-Col. et A. Q. M.
13mars—7

CHAUSSURES.

BLANCAND & GUITET,

No 40 RUE VIEILLE-LEVEE, ENTRE DOUANE ET BIENVILLE.

MARCHANDS EN GROS

De Bottes, Souliers et Brodequins des meilleures fabriques.
5 mars—1m

POUDRE! POUDRE!

Compagnie [illegible] Poudre.

Cette Compagnie ayant rétabli son ancienne agence et m'ayant expédié un stock [illegible] un assortiment général de poudre, je suis [illegible] tous les ordres, comme par le passé, sans [illegible] frais de livraison.

La qualité de cette poudre [illegible] recommandée supérieure à celle de [illegible], je crois inutile d'appeler l'attention [illegible] et des acheteurs sur sa supériorité.

Les ordres adressés à mon bureau [illegible] promptement remplis.
C. T. BUDDECKE, Rue du Camp, No 38.
9 mars—1m

1866. PRINTEMPS. 1866

W. DAUPHIN,

66......RUE DE LA DOUANE......66

IMPORTATEUR DE

ARTICLES DE MODE,

ARTICLES EN FAILLE ET VARIETES.
15mars—1m PP

EN débarquement du brick Garibaldi, venant de Bordeaux et à vendre par le soussigné—

44 barriques vin rouge Desse & Co.
200 caisses do do
20 caisses Absinthe d'Enger,
12 do vin de Champagne,
10 do do 1/2 bouteilles,
29 barriques P. Rousseau & Co,
104 caisses vin blanc,
20 d'eau-de-vie de cognac.
H. PIUSSAN, 19, rue Conti.
5mars—

GRANDE REDUCTION.

Marchandises sèches offertes

MARCHANDISES SECHES A PRIX REDUITS,

PAR

C. A. BARRIERE & BRO.,

EN LIQUIDATION,

136............rue du Canal............136

A partir du 5 courant, nous offrirons tout notre stock de marchandises à des prix au-dessous du cours.

Tout ce qui ne sera pas vendu le 1er d'avril, sera vendu à l'encan, notre maison devant être dissoute définitivement. Nous invitons les négociants de la ville et de la campagne, les planteurs, et tous ceux qui ont besoin de marchandises de venir examiner notre assortiment, qui est immense et qui se compose principalement d'articles récemment importés par nous-mêmes.
6mars—30t C. A. BARRIERE & BRO.

En débarquement du brick GARIBALDI, arrivé de Bordeaux:

VINS EN BARRIQUES

60 barriques Claira: Bogué & Pollé,
40 do Côtes de Lormont,
4 do Vin blanc Graves.

VINS EN CAISSES

735 caisses Claira: Bogué & Pollé,
37 do Côtes de Lormont,
214 do Vin blanc de Graves Bogué & Pollé.

HUILE D'OLIVES.

100 caisses, 12 bouteilles de James Plagniol,
20 do 24/2 do do do

VERMOUTH.

100 caisses Noilly Prat & Co.

ABSYNTHE.

100 caisses véritable E. Pernod, 1re qualité.

SARDINES A L'HUILE.

200 caisses de 1/2 Salestrie,
100 do 1/4 do

EAU-DE-VIE ROCHELLE.

10 quart pipes Cognac Pellevoisin,
10 huitièmes do do

A vendre à l'acquitté ou à l'entrepôt par T. BAILLY BLANCHARD Jr., 38 et 40, Vieille Levée.
7 mars—3

Avis de société.

NOUS avons, aujourd'hui, formé une société sous la raison A. McLAURIN, POTHIER & CO. pour le commerce de quincaillerie, les affaires de commission et l'importation de marchandises en général.
A. McLAURIN,
L. B. POTHIER,
W. S. McMASTER.
Rue Gravier, No 111—Nlle-Orléans. 15mars—6t

FRUITS.

CERISES à l'eau-de-vie;
Fruits au jus;
Prunes de Bordeaux;
Raisins de Corinthe.
En débarquement et à vendre par J. AVET, Aux Magasins bleus, Coin Bienville et Vieille Levée.
10 mars—

Habillements! Habillements

MALARD & TOOKER,

10......RUE DE CHARTRES......10

Nous avons actuellement en magasin un stock frais de HABILLEMENTS DE PRINTEMPS ET D'ETE.

Que nous offrons de vendre aux marchands de la campagne, aux planteurs, &c.

Un bel assortiment d'HABILLEMENTS contenant

PANTALONS [illegible] en toile,
SACS [illegible],
PANTALONS [illegible] habillements,
HABITS [illegible] pour habitations,
CHEMISES [illegible],
Un assortiment [illegible],
Les acheteurs [illegible] s'adresser à eux.

IMPORTATION DIRECTE.

Marchandises de Printemps

A BON MARCHE.

J. LEVOIS & Co.,

ANGLE DES RUES CANAL ET BOURBON

REÇU PAR LES STEAMERS FLORIDA, BRAZILIAN, BOLIVIAN.

Un nouvel assortiment

De Marchandises, Haute Nouveauté —En—

JACONATS,
ORGANDIS,
GAZE DE SOIE,
GRENADINE DE LYON,
BAREGE INDIEN,
GRENADINE DONA MARIA,
ALICIENNE BRODEE,
CREPE DE CLUNY,
CREPE ROSEE DU PRINTEMPS,
MOUSSELINE TISSEE pour Corsages Bascos,
TARLATANE BRODEE,
MOUSSELINE BLANCHE BRODEE pour robes,
JUPONS BRODES ET SOUTACHES,
BALMORALS D'ETE,

Un très grand choix de LINGERIE fine,
CHEMISES BATISTE,
FICHUS,
CAMISOLLES,
ROBES DU MATIN,
ROBES DE SAPPESE.

200 POINTES DENTELLE LAMA, dessins nouveaux, pour l'été

200 POINTES ET BURNOUS DENTELLE CAMBRAI

100 MANTELETS DENTELLE CAMBRAI pour jeunes demoiselles.

Nous ouvrirons LUNDI, 12 courant,

2 caisses JACONATS français, dessins nouveaux,

A 40 cents la yarde,

—ET—

2 caisses BAREGE GRENADINE

A 25 cents.

J. LEVOIS & CO.
11 mars—6 Rues Canal et Bourbon.

IMPORTATION DIRECTE

MARCHANDISES DE PRINTEMPS.

A VENDRE EN GROS.

Aux conditions les plus avantageuses.

20 caisses	INDIENNES fond blanc et	
2	do	bleu et blanc, de Rouen,
10	do	PERCALES Gros Oiller et Steinbach,
4	do	BRILLANTES Comtoux,
6	do	JACONATS Dolphus Mig,
20	do	do anglais,
6	do	ORGANDYS Kobchlin et Gros Odier,
6	do	INDIENNE imprimée pour rideaux,
1	do	do rouge Andrinople,
1	do	do jaune et bleu uni.
4 balles	COTONNADE française forte,	
3	do	do légère,
2	do	do Satin Alsacienne,
2 malles	MADRAS purs,	
1	do	do deuil,
2	do	do pignes,
2 caisses	CORSETS,	
1	do	BRASSIERES brodées,
	GRENADINES Nouveautés,	
	MOZAMBIQUES do	
	LINOS GLACES,	
	ALPACAS—FLORENTINE—ETAMINE—CHALLY ALEPINE.	
6 caisses	COUTILS nouveautés,	
2	do	DUCK uni,
2	do	DRAP d'été,
1	do	MERINOS gris de poudre,
1	do	DRAP léger chiné,
1	do	TWEED,
1	do	DRAP pointillé soie,
1	do	do quadrille noir et blanc,
4	do	CHEMISES Charvet,
4	do	PARFUMERIE Montpensier Pivert,
2	do	PARAPLUIES 32 et 36 pouces,
10	do	CHAUSSETTES françaises,
10	douz	BRETELLES Guyot.

J. LEVOIS & CO.,
A l'angle des rues Canal et Bourbon.
11mars—4f

Manufacture de Parfumerie

A LA CORBEILLE DE FLEURS,

54, RUE DE CHARTRES.

MM. FONTAINE & BOUVIER ont l'honneur d'annoncer à leurs amis et au public en général qu'ils viennent d'ouvrir un nouveau magasin de parfumerie au No 54, rue de Chartres, entre les rues Bienville et Douane, où ils offrent en vente des parfumeries des premières maisons de Paris et de Londres, telles que:

Lubin, Pinaud, Violet, Société Hygiénique, L'Advent, Monpelas, Guerlain, Coudray, &c., &c.

Toutes ces parfumeries, fraîchement déballées, sont offertes au public à des prix incroyables de bon marché.

Toutes ces marchandises sont de première qualité telles que:

EAU DE COLOGNE,
EAU DE VIE LAVANDE,
VINAIGRE DE TOILETTE,
EXTRAITS d'odeur pour le mouchoir,
SAVONS et COMESTIQUES,
HUILE et POMMADE pour les cheveux,
PEIGNES et BROSSES de toute qualité, et articles de toilette en général.

Dépôt général de la célèbre teinture de Binaud.

On trouvera les mêmes articles à leur autre magasin, rue Ste-Anne, No 43.

Les marchands de la ville et de la campagne sont invités à venir voir les échantillons avant de faire leurs emplettes ailleurs.
FONTAINE & BOUVIER.
10fév—1m PP

MANUFACTURE DE PARFUMERIE ET SAVON DE TOILETTE.

RUE CHARTRES, NO. 103

Nous appelons l'attention des marchands sur notre vaste assortiment, savoir:

75 différents modèles de SAVON DE TOILETTE odeurs et couleurs variées, depuis 50 cents la douz. jusqu'à $4.

50 différents modèles de POMMADE, depuis $1 jusqu'à $13 la douz.

60 modèles EAU DE COLOGNE de $1 jusqu'à $5 différents modèles d'HUILES parfumées,
75 do do d'EXTRAITS d'odeurs variés.

Ainsi tous les articles de parfumerie,

—TELS QUE—

Eau de Lavande, Vinaigre de toilette, Fleurs de Lys, &c, &c.

et une quantité d'autres articles qu'il serait trop long d'énumérer.

Aussi un vaste assortiment de Démêloirs buffle, fins, à dents, &c. &c.
11fév—1mPP A. DOUSSAN & JACQUIER.

CHANGEMENT DE BUREAU.

L. B. POTHIER a transféré son bureau du No 30 de la rue Bienville au No 111 rue Gravier.

Les personnes qui doivent à l'ancienne maison POTHIER & FAUCHEUX sont priées de s'adresser à son bureau, au No 111 rue Gravier, entre la rue des Magasins et la rue du Camp.
5mars—8m

Grand stock de marchandises de printemps.

HAGGERTY FRERES,

133......RUE DU CANAL......133

Offrent en ce moment un des plus grands choix de MARCHANDISES SECHES de saison qu'on ait jamais importé dans cette ville et qui se compose de

Baréges anglais,
Grenadines, Tissus,
Chales, Mozambiques,
Organdis, Jaconats,
Linons fil. Toile d'Irlande,
Nappes,
Damas fil, draps: toile 12/4 à draps.
Mobinets, 12/4.

Un assortiment complet d'articles pour les familles et pour les habitations.

Nous attendons à une baisse prochaine dans les prix des marchandises étrangères et du pays, nous vendrons, pour offrir, notre stock entier, au plus bas prix possible.
5mars—1m HAGGERTY FRERES.

SAINDOUX F

CONSTAMMENT en main et à vendre par J. AVET, Aux Magasins bleus Coin Bienville et Vieille Levée.
15 mars—1m

RESTAURANT A VENDRE.

A VENDRE, pour cause de départ, un Restaurant bien établi, et situé dans un des meilleurs quartiers de la ville, Faubourg, rue Bourbon, No. 25, entre Union et Poëtes.

LIBRAIRIE DE A. BALU.

Reçu par le steamship Brasilian

BESCHERELLES—Le grand dictionnaire national.
V. MARCADE—Etudes de science religieuse.
J. LOYSEAU—Lettres sur la vie d'un nommé Jésus (ordonnées) (Réponses théologiques à M. Renan)
LOUIS FIGUIER—Année scientifique 1864.
DOCTEUR DECLAT—Nouvelles applications de l'acide phénique en médecine et en chirurgie.
COSTE—Manuel d'économie.
DE LIES—La clef de la science de l'homme.
DE LOBEL—Guide pratique du parfumeur—dito de l'épicier (ouvrages nouveaux)
DUBIEF—Guide pratique du tonnelier et de l'amidonnier—Dito pour la fabrication des vins factices, (ouvrages nouveaux)
HAUDOUIN—Le pétrole et son traitement industriel—Traité élémentaire d'agriculture.
TEISSIER—Manuel général de la menuiserie.
BOURDON—Eléments d'arithmétique.
RICARD—La femme, l'amour et le mariage.
MARTIE—Les dangers de l'amour et du libertinage pour l'homme et pour la femme.
DEBAY—Histoire naturelle de l'homme et de la femme—Hygiène du mariage.
PAUL DE KOCK—Une grappe de groseilles—Les demoiselles de magasin et autres grandes nouveautés.
PONSON DU TERRAIL—Les chevaliers du clair de lune—Testament de Grain de Sel.
do do La jeunesse du roi Henri (complet)
de MONTEPIN—Les enfers de Paris.
F. AHN—Nouvelle méthode pour apprendre l'anglais—dito l'italien.

Un grand assortiment de romans illustrés et le 18 de Paul de Kock, A. Dumas, E. Sue, Balzac—Manuels Roret: Galvanoplastie, distillateur, pâtissier, confiseur, cuisinier, tapissier, fabricant de fleurs artificielles, encres, savonnier, fabricant de produits chimiques, cordonnier et émailleur, serrurier, &c, &c.

Ouvrages de chimie, physique, médecine, mécanique, &c.
12 mars—6 A. BALU. No 59 rue de Chartres.

Importation directe de Paris.

200 LIVRES chocolat du Menier 6 caisses d'huile de foie de morue de Hogg à Paris.

400 barils quinquina Laroche, Berthereau et sodé.
100 flacons dragées de Santonine.
100 barils purgatifs et vomitifs de Le Roy.
100 barils élixir anti-glaireux.
100 barils sirop de Raifort iodé de Dervault.
100 boîtes pilules de Dehaut.
100 douzaines eau de mélisse des Carmes.
40 douzaines phosphate de fer de Leras.
100 boîtes pastilles de Vichy.
100 flacons poudre de Roger.
100 douzaines huile et pommade phylocome et autres extra-fins de la Société Hygiénique.

Ainsi que tous les autres médicaments patentés français nouvellement importés.

A vendre à des prix très modérés à la pharmacie LOUIS CASTEL, au coin des rues Douane et Bourbon.
15mars—1m PP

A LOUER.

DEUX grandes pièces au rez-de-chaussée, donnant sur la rue, convenables pour magasin, No 62 rue de Maine, entre Royale et Chartres.
11mars—

AVIS.

UN monsieur d'un certain âge, bon comptable, parlant le français, l'espagnol et un peu l'anglais, désire trouver une place de teneur de livres, ou quelques jours de livres à tenir. Il peut fournir les meilleures recommandations.

Laisser son adresse au bureau de l'Abeille à la lettre B.
10 mars—6

THOMAS C. PAYAN,

MARCHAND DE CONFECTIONS en gros et en détail

ET IMPORTATEUR DE

MARCHANDISES SECHES,

Etrangères et américaines,

73......rue du Canal......73

Entre Camp et Magasins.
15mars—1m

Rucker & Erskine,

SEULS AGENTS DE

G. W. RUCKER & CO., ET DE ERSKINE & RUCKER,

Fabricants de tabac à chiquer en plaque, et négociants commissionnaires, au

No 55 de la rue des Magasins,
13mars—1m Nlle-Orléans, Lne

LA FLORITA

Manufacture de Cigarettes de la Havane.

POUVANT rivaliser favorablement avec les meilleures marques importées de Cube

Constamment en main et à vendre par J. VILLARRUBIA, Aux Magasins Bleus No 8, rue Bienville

SUCRE. CIGARRES.

625 caisses sucre jaune et brun de la Havane, 125 boîtes cigarres de la Havane, marques choisies.

A vendre par J. VILLARRUBIA, Aux Magasins Bleus, No 8, rue Bienville.
12 mars—6

Café torréfié concassé d'après le nouveau procédé de V. E. SARRAZIN.

LE soussigné invite les familles, les propriétaires de bateaux, d'hôtels et de restaurants, &c., à faire l'essai de son café torréfié concassé qu'il vend à des prix modérés. Il a également en magasin un choix varié de comestibles fins de tous genres, fruits, vins, liqueurs, conserves, etc. V. E. SARRAZIN
15mars—1m No 20, Chartres, coin Conti

AVIS

A meilleurs les habitants et pêcheurs.

LE soussigné a l'honneur d'informer ses nombreux clients qu'il vient d'ouvrir son magasin d'agrès et d'habillements, de bonnes toiles de coton, de tentes, de meubles, d'ustensiles, et autres très petites meubles. On recevra les commandes pour toutes les dimensions plus qu'ordinaires, depuis 5 jusqu'à 30 pieds, à des prix plus modiques. Ses prix sont défiant toute concurrence, par le comptant public et pas plus que dans son magasin au rez Passage de la Bourse No 130, entre Conti et Saint-Louis. A. TREZE. 11mars—1m

Vins rouges! Vins blancs!

EN débarquement du brick GARIBALDI, capitaine Thereau, de Bordeaux:

72 barriques VIN rouge "Graves de Vignacot".
32 barriques VIN rouge "Côtes de Jean".
20 demi barriques VIN blanc "Côtes de Mons".

A vendre par CESAIRE FARSY, 25 rue St-Louis.
10 mars—9f

Dentures complètes, pour $50, dents garanties et opération sans douleur.

No 2......Le Dr. SPYER, dentiste......No 2

—Coin Camp et Canal—

Les dents que pose le Dr. SPYER sont le meilleur marché, plus durables et donnent moins que les autres. La personne la plus nerveuse n'a rien à craindre. Le Dr. Spyer donne des consultations en français, en espagnol, en allemand et en anglais. Souvenez-vous du No 2, au coin des rues Camp et Canal, No 2—Entrée rue du Camp.
11mars—30t

CIGARES DE LA HAVANE.

EN débarquement du steamer Mexico, et la goëlette Salvador, arrivés de la Havane—

100,000 CIGARES de marques et formes assorties, 20,000 paquets à cigarettes, La Honradez.

A vendre par E. TROISOROS, No 57, rue Douane, entre Chartres et Vieille Levée.
28fév—1m.P.P.

DEMANDE.

ON demande DEUX BONS COMMIS pour servir le comptoir.
JULES HIMBERT, Encoignure Bourbon et Toulouse.
5mars—

GRAINES DE COTON,

MILLE BOISSEAUX,

Du célèbre CLUSTER.

Récolte de 1865.

A vendre par JOHN H. CARTER, Rue Tchoupitoulas, Nos 8 et 10 et rue de la Nouvelle-Levée, Nos 8 et 10.
7 mars—12 PP

LA VILLE DE PARIS.

AU 1er septembre prochain le nouveau magasin de modes et de nouveautés la VILLE DE PARIS, succursale de la maison D. H. Holmes, sera transféré de son local provisoire, rue de Chartres No 58, au local permanent, [illegible], dans un bâtiment en construction rue Bourbon, entre Canal et Douane.

Des dames pour le magasin et des ouvrières pour les ateliers de modes, de robes et de confections, pourront s'assurer de l'occupation pour le 1er septembre en s'adressant rue de Chartres.
V. FROIDEVAUX, Gérant.

Balances,

Balances,

Balances,

BALANCES "STANDARD" DE FAIRBANKS.

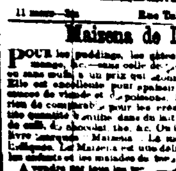

Pour foin, charbon, animaux, balances d'entrepôt, de coton, balances à plateformes, balances d'épiciers, à compteurs, de droguistes, &c.

Plus de cent modifications de machines à peser, adaptées à toute espèce de pesage.

La confiance qu'on a dans la parfaite exactitude de ces balances est telle, qu'on les considère aujourd'hui comme supérieures à toutes les autres.

FAIRBANKS & CO.
11 mars—3m Rue Tchoupitoulas, No. 8.

Maison de Duryea,

POUR les puddings, les gâteaux, les flancs, le blanc-manger, &c.—aussi celle de poisson, avec peu d'oeufs ou sans oeufs, à un prix qui étonne les plus économes. Elle est excellente pour épaissir les sauces douces, les sauces de viande et de poisson, les soupes, &c. Il n'y a rien de comparable pour les crèmes à la glace. Une petite quantité bouillie dans du lait donne une crème riche de bon goût, [illegible]. On la vend en paquets d'une livre [illegible]. La maison de Duryea [illegible] nourriture pour les enfants et les malades de tous âges.

A vendre par tous les [illegible] de comestibles et droguistes.
16mars—1m WM. DURYEA, Agent général, 166, Fulton street, New-York.

AVIS.

MA FEMME, MADELEINE GROSS, ayant quitté mon domicile sans cause légitime, je préviens le public que je ne serai pas responsable d'aucune dette qu'elle pourra contracter.
15mars—2

DEMANDE DE MAISON.

On désire prendre à loyer une maison ayant un salon, une salle à manger, trois chambres à coucher. On préférerait une située dans le Deuxième ou le Troisième District, près la rue de l'Esplanade. Le personne qui aurait une maison semblable à louer à un prix modéré trouvera un bon locataire en s'adressant, par lettre, à R.C.C., aux bureaux de l'Abeille.
16mars—2

AVIS.

PERSONNE n'est autorisé à faire des achats ou à contracter des dettes pour mon compte ou comme étant mon associé. J'ai vendu à M. Fletcher le magasin de comestibles du No 11 de la rue Front Levée, entre les rues Hôpital et Ursulines.
XAVIER MORIL.
Nlle Orléans, 13 mars 1866.
15mars—3f

ON DEMANDE UNE GARDIENNE D'ENFANTS. Un bon salaire sera payé. Inutile de se présenter sans bonnes recommandations. S'adresser au No 147, rue du Canal. 16mars—1f

HOTEL PRADAT

A VENDRE OU A LOUER.

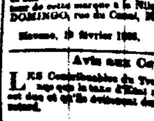

Le vaste et magnifique HOTEL situé à Biloxi, Miss., connu sous le nom d'HOTEL PRADAT. S'adresser à EUG. C. PRADAT, No 160, rue Poydras, ou à JNO. B. PRADAT, No. 338, rue Dryades.
5mars—1m

AU PUBLIC.

SACHANT que la marque de CIGARES, El Cinto de Oriente, a été contrefaite par certaines importations de cigares à la Nlle-Orléans, je fais savoir aux marchands et aux consommateurs que mon seul agent autorisé pour importer à la Nlle-Orléans est M. D. JOSE DOMINGO, rue du Canal, No 44.
JAIME CODINA.
Havane, 19 février 1866. 2 mars—1m

Avis aux Contribuables.

LES Contribuables du Troisième District sont prévenus que les taxes de l'Etat pour les propriétés, pour 1865, sont dues et qu'ils évitent des frais en s'acquittant sans retard.
C. B. LANG, Percepteur de taxes d'Etat, Bureau, Rue de l'Esplanade, No 2.
15mars—30f

CHANGEMENT DE MAGASIN.

A. DREZ

A L'HONNEUR d'informer ses amis et ses clients qu'il a transporté son magasin au

No. 62 rue Royale.

Son nouveau stock [illegible] et attends, se vendra à prix modérés.
15mars—1m